102272

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

CURRICULUM DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION

(Section 3.05, 2003 Annual Report of the Provincial Auditor)

1st Session, 38th Parliament
53 Elizabeth II

National Library of Canada Cataloguing in Publication Data

Ontario. Legislative Assembly. Standing Committee on Public Accounts
Curriculum development and implementation (Section 3.05, 2003 Annual report of the Provincial Auditor)

Text in English and French with French text on inverted pages.
Title on added t.p.: Élaboration et mise en oeuvre du curriculum (Rapport annuel du vérificateur provincial 2003, section 3.05)
ISBN 0-7794-7226-8

1. Ontario. Ministry of Education—Evaluation. 2. Ontario. Education Quality and Accountability Office—Evaluation. 3. Curriculum evaluation—Ontario. 4. Educational tests and measurements—Ontario. I. Title. II. Title: Élaboration et mise en oeuvre du curriculum (Rapport annuel du vérificateur provincial 2003, section 3.05)

KEO788.O57 2004 353.8'09713 C2004-964016-XE

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

The Honourable Alvin Curling, MPP,
Speaker of the Legislative Assembly.

Sir,

Your Standing Committee on Public Accounts has the honour to present its Report and commends it to the House.

Norman Sterling, MPP,
Chair.

Queen's Park
December 2004

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

MEMBERSHIP LIST

1st SESSION 38th PARLIAMENT

NORMAN STERLING
Chair

JULIA MUNRO
Vice-Chair

LAUREL BROTEN

JIM FLAHERTY

SHELLEY MARTEL

BILL MAURO

RICHARD PATTEN

LIZ SANDALS

DAVID ZIMMER

Susan Sourial
Clerk of the Committee

Elaine Campbell
Research Officer

Contents

Preamble 1

1. Overview 1

2. Audit Objectives and Scope 2

3. Overall Audit Conclusions 2

4. Curriculum Development 3
   4.1 Structure of the New Curriculum 3
   4.2 Views on Curriculum Content 3
   4.3 Conclusion on Curriculum Development Process 3

5. Implementation of the Curriculum 6
   5.1 Implementation Problems 6
   5.2 Focus of Teacher Training 6
   5.3 Use of Teacher Supports 6

6. Addressing the Needs of At-Risk Students 9
   6.1 Promotion without Remediation 9
   6.2 Ministry Initiatives Regarding At-Risk Students 9

7. Monitoring Curriculum Quality and Implementation 14
   7.1 Validating the EQAO's Testing Practices 15
   7.2 Achieving Consistency in Student Assessment 15
   7.3 Gaps in Student Achievement Information 15
   7.4 Strengthening Implementation Process 15
   7.5 Measuring Outcomes 16

8. Strengthening Improvement Planning and Research 17
   8.1 Research to Support Decision-making 17

9. Evaluating the Annual Education Plan/Teacher Adviser Program 19

10. Committee Recommendations 20

Notes 21

PREAMBLE

The Provincial Auditor (the Auditor) reported on Curriculum Development and Implementation in Section 3.05 of his *2003 Annual Report*. The Standing Committee on Public Accounts held hearings on this audit report on February 18, 2004, with representation from the Ministry of Education.

The Committee endorses the Auditor's 2003 report on Curriculum Development and Implementation and recommends the implementation of his recommendations by the Ministry of Education. The Committee has prepared supplementary recommendations based on its findings during the hearings. This report is a record of those findings and the Committee's recommendations.

The Committee extends its appreciation to the officials from the Ministry for their attendance at the hearings. The Committee also acknowledges the assistance provided during the hearings of the Office of the Provincial Auditor, the Clerk of the Committee and staff of the Legislative Library's Research and Information Services.

1. OVERVIEW

The *Education Act* gives the Minister of Education broad authority over the courses of study taught to the province's 1.4 million elementary and 700,000 secondary students in its 4,000 elementary and 800 secondary schools.

Prior to 1996, school boards (boards) had considerable latitude regarding the curriculum that they taught. In 1996, for the first time, the Ministry of Education undertook the development of a province-wide curriculum. This decision was preceded by the recommendations of the Royal Commission on Learning,* recommendations contained in the Auditor's *1993 Annual Report* and public concerns about the quality of education.

Elementary curriculum policy documents were introduced for all grades in September 1997 and 1998. Secondary curriculum reform, which included the introduction of the Ontario secondary schools grades 9 to 12 policy and the four-year secondary curriculum policy documents for all disciplines, was introduced one grade at a time, starting with the grade 9 curriculum in September 1999 and ending with the grade 12 curriculum in September 2002.

The Ministry estimated that the costs of developing and implementing the new curriculum between 1996 and January 31, 2003 were about $488 million.[1]

* The Royal Commission on Learning was appointed in May 1993. Its report, *For the Love of Learning*, was released in December 1994.

2. Audit Objectives and Scope

The audit's objectives were to assess the adequacy of the Ministry's procedures for:

- ensuring that its curriculum meets the province's objectives for the education of students and that it is implemented cost effectively; and
- measuring and reporting on the effectiveness of both curriculum content and implementation and, where necessary, ensuring that appropriate corrective action is taken.

The audit was carried out from September 2002 to June 2003.[2]

3. Overall Audit Conclusions

The process by which the Ministry developed the new curriculum was appropriate. According to most of the educators interviewed, it resulted in a good-quality product that was an improvement over what had been in place.

However, the educators interviewed expressed concerns regarding implementation. Their major concern was that the Ministry rushed the implementation, with the result that a new curriculum and changes in student assessment practices were introduced before appropriate training, textbooks, and other materials were readily available. This made the initial years of implementation extremely difficult for students and teachers.

Educators also expressed concerns about the suitability of the new curriculum for weaker students. Recent studies and test results indicated that many students are still not succeeding under the new curriculum and that many students are entering secondary school without the educational foundation required to graduate.

The audit also concluded that the Ministry and the school boards visited did not have sufficient and reliable information to, for example:

- measure and report on the extent to which students have learned the new curriculum in grades and subjects other than those that have been tested province-wide;
- measure the extent to which consistency in student assessment has been achieved among the province's schools; and
- identify and prioritize the problems underlying poor student achievement; develop viable improvement plans; and track and report results.[3]

4. Curriculum Development

4.1 Structure of the New Curriculum

At the time of the audit, there were 41 curriculum policy documents in English and French: 10 for elementary and 31 for secondary (now ending at grade 12). The policy documents are organized into strands, that is, broad areas of study for each grade (elementary) and course (secondary). Each document contains an achievement chart for each (elementary) subject and (secondary) discipline. Charts provide the framework used for assessment and evaluation. They describe four levels of achievement, level 3 being the provincial standard. At the secondary level, students are expected to select courses according to their ultimate destination (i.e., college, university, work).[4] Secondary course designations appear in the chart below.

Structure of Secondary Curriculum

Grade 12	University Preparation Courses	University/College Preparation Courses	College Preparation Courses	Workplace Preparation Courses	Open Courses
Grade 11	University Preparation Courses	University/College Preparation Courses	College Preparation Courses	Workplace Preparation Courses	Open Courses
Grade 10		Academic Courses	Applied Courses		Open Courses
Grade 9		Academic Courses	Applied Courses		

Source: Ontario, Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report* (Toronto: The Office, 2003), p. 125. Based on data from Ministry of Education.

4.2 Views on Curriculum Content

Almost all of the teachers interviewed by the Auditor's staff considered the new curriculum to be an improvement over what had preceded it. They did express concern that the needs of weaker students might not be met. All of the principals said the new curriculum was as good or better for most students. However, they had mixed views about its suitability for weaker elementary students and those who enter the workforce directly from secondary school. Several thought the work habits of work-bound students had deteriorated.[5]

4.3 Conclusion on Curriculum Development Process

The process by which the Ministry developed the new elementary and secondary school curricula was appropriate.[6]

Committee Hearings

Curriculum Review

A five-year cycle of curriculum review (the sustaining quality curriculum initiative) was initiated in February 2003. The first full year of the review began

the following September. According to Ministry staff, the process will ensure currency and relevancy. The review will result in a system that will monitor how the curriculum is working, what revisions need to be made and how to implement changes in a timely fashion.

The terms of the review include examining the level and number of course expectations. Particular attention will be paid to the grades 7, 8, 9, and 10 sequence. General expectations will be made clearer during the first year of the review. An examination of policy implications will follow.

Revisions to the grades 1 to 8 social studies-history-geography curriculum were expected to be completed by the spring of 2004. A review was underway for the English-language and French-language curriculum in mathematics for all grades, career and guidance education for grades 9 to 12, and business studies for grades 9 to 12. Implementation of the review for grades 9 to 12 Canadian and world studies was planned for September 2005.[7]

Locally Developed Courses

Boards can offer locally developed courses "to serve local needs or interests, or the needs of special education students." These courses are in addition to those listed in the chart on page 3 of this report.[8] There are two types: compulsory credit and optional credit. The following requirements and conditions apply to both types: 1) their content, teaching strategies, assessment and evaluation procedures must "accord" with current Ministry policy; 2) they must not duplicate the provincial curriculum; 3) they must lead to courses outlined in the secondary curriculum policy documents and/or be part of a specialized program that provides a focus to assist students in meeting diploma requirements and making the transition to a postsecondary destination; and 4) Ministry approval is valid for three years.[9]

Compulsory credit courses are intended for students who need flexibility and support to meet compulsory credit requirements in English, mathematics and science for the Ontario Secondary School Diploma or the Ontario Secondary School Certificate. A board can create three compulsory credit courses, one in each of the previously named subjects. (Most boards offer the compulsory credit courses in grade 9.[10]) Optional credit courses can be developed in any grade and discipline, and must have a specific course type designation (e.g., Applied, Academic).[11]

Ministry staff told the Committee that locally developed compulsory credit courses recognize that students entering grade 9 might not be able to meet the grade level expectations in the Applied or Academic curriculum. The courses allow them to consolidate basic knowledge and skills, and then move into the Applied stream in grades 9 or 10 and on to grade 11, or into grade 10 and locally developed optional credit courses ('stepping stone' courses) to prepare for destination-related courses in grades 11 and 12.[12]

105-01646/

Committee members and Ministry staff referred to the work of the Double Cohort Study (the Study). (Dr. Alan King from Queen's University was the principal investigator for the Study, which focussed on the "impact of the restructured secondary school program on student applications to universities and colleges in 2003."[13]) A revised version of the *Double Cohort Study Phase 3 Report* was released in January 2004. One of its findings dealt with grade 10 essential skills (locally developed optional) courses that do not qualify as compulsory credit courses.[14]

In their comments on the Double Cohort Study, Ministry staff addressed its conclusion that unless locally developed courses come with compulsory credit, too few students will take them. The Study also found that students taking locally developed compulsory credit courses in grade 9 are the most seriously at risk of not being able to complete other course requirements. This suggested these students were under-prepared on entering secondary school. (Grade 9 locally developed courses are based on elementary expectations.)[15]

Students select locally developed courses with their parents, in grade 8. As a result, parents and students need sufficient information to understand the value and purpose of the courses.[16] Without the construction of credible pathways through the secondary system, Ministry staff felt that students would continue to deselect themselves from these courses and schools would not offer what were called "building blocks."[17] If only a small number of students in a school want locally developed courses, it could be difficult to assemble a viable class. At the same time, students may not want to leave their own school to go to another to become part of a viable class.[18] (In 1999/00, the first year of the grade 9 cohort, about 1% of students took locally developed courses; in the second year - 5% to 6%.[19])

The final report of the At-Risk Working Group, *"A Successful Pathway for All Students,"* recommended that the number of locally developed compulsory credit courses be increased from three to five. The fourth course would be grade 10 English/French and would be included as a prerequisite for grade 11 Workplace English. The fifth course would be chosen at the discretion of the local board.[20] The *Double Cohort Study Phase 3 Report* recommended that compulsory credit value be assigned to grade 10 essential skills (locally developed optional) courses in English, mathematics and science. Such a move would facilitate the "transition of students who take these courses to Workplace course sequences in Grades 11 and 12."[21]

Committee members were told that the matter was a concern in the education sector and that it was being discussed with the Minister of Education.[22]

Committee Recommendations

The Committee recommends that:

1. The Ministry of Education report on the actions it has taken to create more effective pathways for at-risk students, including

increasing the number of locally developed courses that qualify for compulsory credit.

2. The Ministry of Education ensure that students and their parents are provided with comprehensive information about the content and purposes of locally developed courses.

The Committee requests that the Ministry provide the Committee Clerk with responses to these recommendations within 120 days of the tabling of this report in the Legislature.

5. Implementation of the Curriculum

5.1 Implementation Problems

The primary concern with implementation was that it had been rushed. This resulted in teacher training that was not conducted early enough or at all. During the early years of implementation, the appropriate textbooks and classroom materials were often not available when classes started. Suitable texts now exist for most core subjects, but availability remains an issue for others.[23]

5.2 Focus of Teacher Training

The two most common suggestions made by teachers for training improvements were: more opportunities to discuss grade-specific implementation issues with a wider variety of colleagues, and courses oriented to actual implementation strategies and techniques.[24]

5.3 Use of Teacher Supports

Two of the supports introduced to assist teachers in the delivery of the new curriculum were (secondary level) course profiles and the (elementary and secondary levels) curriculum unit planner.* The profiles were rated as adequate by one-third of the secondary teachers interviewed. About 60% of the elementary and secondary teachers rated the unit planner as useful.[25]

The Auditor recommended that the Ministry ensure that teachers receive appropriate training prior to the implementation of future curriculum revisions and that educational publishers have sufficient lead time to develop appropriate textbooks and classroom materials. To help improve the implementation of the current curriculum, the Ministry should work with boards to ensure that teachers receive more specific implementation training, including training on the use of tools such as the course profiles and unit planner.[26]

---

* Course profiles are a series of second-generation documents with detailed examples of learning activities and assessment strategies. The curriculum unit planner is an electronic tool that helps elementary teachers create individual lesson plans and units of study. They can develop their own units or download and modify those developed by the Ministry or their board. See Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, p. P-168.

Committee Hearings

Responsibility for implementing curriculum policy and programs is shared by boards, principals and teachers. To support the implementation of system-wide changes, the Ministry allocated approximately $472 million to textbooks, resources, support materials, and teacher training.[27]

Implementation Feedback

The Ministry continues to meet with the Curriculum Implementation Partnership, an ad hoc committee comprised of key education stakeholders, to help determine appropriate areas to support effective curriculum implementation. The Partnership's members have told the Ministry that classroom teachers felt the elementary implementation was rushed. There was a time lag between actual implementation and receipt of some of the support documents that teachers required. The Ministry looked at methodologies which would provide at least interim supports and resources.[28]

Availability of Resources

The Ministry has spent over $300 million on textbooks and learning resources in both English and French to support the new curriculum from kindergarten to grade 12. It is working with publishers and other interested stakeholders to ensure they have the necessary lead time to develop appropriate resources to support curricular revision. Representatives of publisher organizations attend the Trillium List* advisory committee's biannual meetings, as well as stakeholder information sessions on specific curriculum initiatives.[29]

As a result of ongoing textbook development, the Ministry was able to make an increasing number of grades 11 and 12 textbooks available for French-language core and non-core courses for the 2003/04 school year. More recently the Ministry had decided to provide $2.6 million to French-language boards for the purchase of textbooks and other learning resources for all grades by March 2004.[30] By September 2004, the Ministry expected to have a complete selection of textbooks for the basic diploma requirements. At the time of the hearings, it was working with Quebec publishers to begin producing textbooks for Ontario.[31]

Teacher Training and Supports

Orientation sessions for each of the new curriculum policy documents and subject-specific train-the-trainer workshops were offered prior to the implementation of the curriculum for grades 9 to 12 over a four-year period.[32]

A range of targeted implementation supports, or *TIPS*, are now available to teachers. They provide much more detailed guidance on instructional strategies and lesson plans than what was previously available. For example, grades 7 to 9 Applied mathematics was released in December 2003. As well, $2.45 million was provided to support follow-up training in boards for grades 7 to 9 mathematics. A

---

* The Trillium List contains textbooks approved by the Ministry for use in the province's schools.

booklet called *Think Literacy* has been prepared to assist secondary school teachers in integrating the teaching of literacy across all curricular subjects.[33]

Additional support materials, funded by the Ministry and targeting the curriculum policy documents and its achievement charts, include elementary curriculum units and 'exemplars' for grades 1 to 12. (Exemplars are samples of student work demonstrating the four levels of achievement and are used for assessment purposes.) A survey conducted by the Council of Directors of Education in June 2002 indicated province-wide teachers' approval of curriculum units and exemplars, as well as the course profiles and the curriculum unit planner.[34]

Implementation supports for French-language schools include approximately $3.5 million to develop resources and offer training to boards, such as teaching modules in mathematics for grades 1 to 8 to be completed by 2005, and learning materials for grade 9 Applied mathematics sent to boards in 2003.[35]

Superintendents interviewed for the audit thought "insufficient computer literacy was an impediment to greater use of these [the course profiles and curriculum unit planner] and other software tools." Access to computers was considered an issue because the boards visited did not provide teachers with PCs. [36] (Survey data reported by Ministry staff indicated that about 15% of teachers have a desktop computer or a laptop.[37])

Approximately $7.7 million will be transferred to French and English-language boards to allow them to continue training teachers in the use of the curriculum unit planner, student assessment and other ongoing priorities.[38]

On the issue of teacher information and communication technology (ICT) training, Ministry staff reported that university faculties of education are beginning to provide such training. Two faculties currently require laptops - Nipissing and the University of Ontario Institute of Technology. Windsor is cosidering becoming a laptop faculty. Other faculties are being helped to build ICT into their teacher training. All faculties are looking at ICT competencies for their new professors.[39]

Committee Recommendation

The Committee is of the opinion that ICT (information and communication technology) skills are vital for today's teaching profession.

The Committee therefore recommends that:

> **3. The Ministry of Education provide information on its progress in providing more ICT (information and communication technology) equipment and training for classroom teachers.**
>
> **The Committee requests that the Ministry provide the Committee Clerk with a response to this recommendation within 120 days of the tabling of this report in the Legislature.**

6. Addressing the Needs of At-Risk Students

According to educators, the elementary and secondary curricula now cover more material and are more challenging. Educators expressed concerns about weaker students who are at-risk of becoming part of the 25% of students the 2002 *Double Cohort Study Phase 2 Report* said leave school without a secondary school diploma.[40]

6.1 Promotion without Remediation

The teachers interviewed felt that students need to perform at least at level 2 (60-69%) in a subject to have sufficient understanding of key learning expectations to succeed in subsequent grades. The Ministry has set the pass rate at level 1 (50-59%).

Audit staff were told by elementary principals that students who perform below level 1 are normally promoted to the next grade in a practice referred to as "social promotion." In its 2001/02 business plan, the Ministry stated its intention to require that only those students who achieved an acceptable level be promoted. No such action has been taken.

None of the boards visited by the Auditor's staff tracked and monitored the participation of low-performance students in remedial programs or the impact those programs had on subsequent performance. Other jurisdictions were said to be experimenting with more stringent promotion policies (e.g., mandatory summer school in the Chicago Public Schools system), but the Ontario Ministry of Education had not introduced any related policy directive.

The Auditor noted that the results of the 2002 Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT) and the grade 9 mathematics test confirmed that many students had not acquired sufficient skills in either area of study and that many of those taking Applied courses were at-risk students. (The November 2003 grade 9 math test results were no better.) Some of the secondary school teachers interviewed noted that students in Applied mathematics responded better to a non-traditional teaching approach. Reference was made to a study, which observed that many teachers, particularly new ones, did not have the instructional strategies to deal with Applied students.[41]

6.2 Ministry Initiatives Regarding At-Risk Students

A series of initiatives regarding at-risk students were introduced between 2001 and the time of the audit:

- 2001 - Early Reading Strategy for grades 1 to 3, to be followed by Early Math Strategy for grades 1 to 3 and expansion of Early Reading Strategy to grade 6 beginning in 2003/04;
- November 2002 – At-Risk Working Group; report released January 2003;
- March 2003 - $50 million program to address At-Risk Working Group's recommendations; and

- February 2003 – beginning of systematic review and update of all curriculum policy documents, grades 1 to 12.[42]

The Auditor recommended that the Ministry develop policy guidance governing the promotion of at-risk students, including ways to increase participation in remedial programs (e.g., summer school) to help ensure all students acquire the knowledge, skills and work habits required to succeed in subsequent grades and ultimately to obtain an Ontario Secondary School Diploma. Boards should be required to track the participation of at-risk students in remedial programs and to assess the effectiveness of the programs in improving student performance.[43]

Committee Hearings

The debate about creating a system that expects high standards of all and that is at the same time responsive to the needs of students who are struggling and/or leave early, has been ongoing. It seems more acute today because there are fewer opportunities for students who leave school without a diploma, and because at-risk students can now be identified and monitored in the education system.

Based on 1993 data, the Royal Commission on Learning indicated that approximately 30% of students left the system without a diploma; 58% of grade 9 students taking the old general level courses and 65% of students taking the basic level courses did not obtain their diploma.[44] The Royal Commission believed that students saw general and basic level courses as dead-ends. Students saw no reason to stay in those courses because they, along with their teachers and parents, felt general and basic level courses would not get them where they needed to go.

The Double Cohort Study speaks of a 25% potential dropout rate, about 24,000 students, a figure based on an examination of students who started the new grade 9 in 1999/2000.[45] About a third return to school before the age of 21 to get a diploma of some kind. The Ministry also knows that there are about 6,000 16 and 17 year olds in the welfare system.[46]

Definition of At-Risk Student

For the purposes of the government's initiatives, the definition of at-risk student has focused on the secondary system, although there are related initiatives for grades 7 and 8. Such students are considered to be those who, through credit accumulation information and their performance on the OSSLT, are at-risk of not obtaining their diploma. An at-risk student would include a child who was struggling for a number of reasons, including a learning disability or being exceptional.[47]

Updates on Initiatives Regarding At-Risk Students

In December 2003, the government announced funding of $112 million to boards for students with extra challenges: $95 million to help students from low-income and single-parent families, as well as recent immigrants; and $17 million for services to students whose second language is English or French.

Principals' associations received approximately $1.4 million through the Ministry's professional learning fund to develop professional learning courses, including courses on effective practices to support at-risk students.[48]

Work Plans to Address Needs of At-Risk Students

Boards have been allocated $50 million to implement the recommendations of the reports of the Expert Panel on Students at Risk and the Program Pathways on Students at Risk Work Group.* The money flowed as part of board operating grants for 2003/04.

Some of the funding, $10 million, has enabled every board to hire at-risk leaders to help develop school and board-based work plans for addressing the needs of students at risk of leaving the system. Leaders received training in the spring and fall of 2003. An additional session was to be held in February 2004. Work plans have been received and commented on by Ministry staff.

The remaining $40 million was to be used to implement the work plans that focus on literacy skills and initiatives such as school-to-work, co-op and apprenticeship programs. Committee members were told that at the end of the 2003/04 school year, boards would be expected to prepare a report on how their work plans were implemented and what they achieved. Such reports will become an annual requirement.[49]

The work plans include a commitment to provide specific professional opportunities related to literacy for the 2003/04 school year and further commitments for professional development opportunities for literacy and numeracy in the 2004/05 school year.[50]

A number of Ministry branches have together established accountability measures relating to the funding for and effectiveness of work plans. They were initiated in 2003/04 and will be refined in 2004/05.[51]

Early Reading and Early Math Strategies

The Early Reading and Early Math strategies grew out of the reports of the Early Reading and Early Math Expert panels. The reports emphasized the importance of reading, writing and mathematical skills to improving students' learning and achievement. To support the strategies, a training program for principals and teachers in kindergarten to grade 3 was being implemented. It was to run until the end of the 2003/04 school year. That same year, $30 million was available to expand the strategies to grade 6.[52]

By the end of 2004, there will be lead mathematics, reading and writing teachers in every elementary school in the province. They will work with other teachers to discuss the reports of the Expert panels and the needs of their particular schools. Each lead teacher will work within a community-of-learning approach that has been used in other jurisdictions and is endorsed by the two expert panels. An

---

* The Program Pathways on Students at Risk Work Group was created as a result of the final report of the At-Risk Working Group.

evaluation will ascertain how the approach can be improved and whether it has had any significant impact on teaching strategies.

At the time of the hearings, it was expected that teachers would soon be able to obtain assistance on effective teaching strategies and problem resolution via a web site, and a reading and mathematics guide would be made available to parents.[53]

Ontario Secondary School Literacy Course

Over 36,000 students failed the OSSLT at its second administration. Although 85% of the students enrolled in Academic courses passed both the reading and writing sections, only 38% of those enrolled in Applied courses and 14% of those in locally developed courses passed both.

In response to concerns about these results, the former government introduced the Ontario Secondary School Literacy Course (OSSLC). It was first offered in September 2003 at the grade 12 level as an alternative assessment method for those students who failed the OSSLT. Its implementation is being monitored.

Boards have developed plans to ensure secondary school principals and all teachers of the OSSLC receive training during the 2003/04 school year. At the time of the hearings, it was expected that a web site offering OSSLC implementation support to teachers would go live in the near future.[54]

Social Promotion vs. Remediation

Under the *Education Act*, pupil promotion is a principal's decision, although typically the principal will consult with parents and teachers when in doubt. As a follow-up on the Auditor's report, the Ministry plans to conduct more quantitative research on the extent of social promotion.

The Ministry expects to have its research on social promotion completed within the 2004 calendar year. Jurisdictions like Chicago that have mandated remediation will be examined. Additional remediation was considered one of a number of ways to improve student achievement. Ministry staff stated their commitment to a better understanding of what they referred to as a systemic concern.[55]

Funding is currently provided for summer or after-school remediation programs. In 2000, an additional $25 million was provided for this purpose around literacy and mathematics for grades 7 to 10. Boards decide when and how to offer programs. Since then, changes had been made to the funding to make it more flexible and extend it to grade 12.

As part of its at-risk strategy, the Ministry has been gathering information about effective practices, including boards running summer learning camps rather than summer remediation classes. The former were found to be getting what were referred to as "great results."

Processes to identify, track and monitor at-risk students in remedial programs are underway. Boards are tracking students who have been unsuccessful on the OSSLT and who must complete it in order to graduate. The Ministry has fairly good secondary school data but poorer elementary data. Moving to the Ontario Educational Number (OEN) will lead to better tracking.[56]

E-Learning as Remediation Tool

There is research that indicates e-learning is a way to promote and engage students, particularly disaffected male adolescents. The Ministry's Ontario Knowledge Network for Learning project is funding a series of demonstration or pathfinder schools across the province. The Ministry is evaluating and researching the results.

Consortia of boards have put together virtual high schools in which students can register and take some or all of their courses. In the francophone education system the use of e-learning is vital. Some jurisdictions, particularly small northern high schools, do not have the number of students or teachers able to teach some of the more specialized subject areas. They are often taught through a virtual classroom or with e-learning tools.[57]

Teacher Training and Student Results

Ontario does not have data that would demonstrate a correlation between the level of teacher training and student results. However, research from other jurisdictions speaks to the investment in instructional strategies that work with particular kinds of students and curricula.

At-risk leaders have been asked to collect data to help identify, monitor and track struggling students as they implement recommendations on strategies to address the range of students at-risk of not graduating. The Ministry is also conferring with them about the use of the data to assess the effectiveness of interventions, including teacher training.

The Early Reading and Early Math strategies will include an evaluation of the investment in teacher training to see if it has led to any change in instruction.[58]

Incomplete Assignments

The Auditor reported educators' observations on the poor 2002 OSSLT and grade 9 math test results. They attributed the lack of success by students taking Applied courses to a variety of factors: a curriculum that was too hard; poor work habits and low motivation; and ineffectual teaching techniques. The main concern regarding poor work habits was the failure to complete assignments.[59]

When asked if they had data on the relationship between a reported increase in the rate of incomplete assignments and the current student assessment model, Ministry staff said that the assessment policy was based on the idea that students and parents should not be given a mark that rolls in variables other than student achievement. (The current assessment model does not allow teachers to penalize students for late or incomplete assignments.) The policy's goal was to make sure

that a mark was not being confused with a student's learning behaviours. (Learning behaviours are reported on separately.) In the past, teachers may have included marks for a number of things, including a late penalty, that did not reflect whether the student understood the curriculum.[60]

Ministry staff said that they tried to provide supports to new teachers and those who are working with a grade for the first time, such as activities that more experienced teachers have said are highly effective in engaging students.

As part of the ongoing cycle of curriculum review, the Ministry is interested in the observations of practitioners about whether there is anything in the curriculum itself that could be more relevant and more engaging for the students.[61]

Committee Recommendation

The Committee recommends that:

4. The Ministry of Education provide information on the impact of its programs for at-risk students. Any response should include reference to the Ontario Secondary School Literacy Course and the most recent data available from the Double Cohort Study.

5. The Ministry of Education report on the results of its research regarding social promotion and remediation, including differences in practices, eligibility criteria and availability among boards, and the need for additional Ministry guidance.

6. The Ministry of Education should review its student assessment policy regarding the impact of learning behaviours, such as completing assignments on time, on student marks.

The Committee requests that the Ministry provide the Committee Clerk with responses to these recommendations within 120 days of the tabling of this report in the Legislature.

7. Monitoring Curriculum Quality and Implementation

The Education Quality and Accountability Office (EQAO) was established as a Crown Agency in 1996. Its board reports to the Minister of Education and operates in accordance with a Memorandum of Understanding (MOU) with the Minister. Its legislated mandate includes developing systems for evaluating the quality and effectiveness of education, and researching and collecting information on assessing academic achievement. The EQAO develops, administers and marks the Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT), the grades 3 and 6 reading, writing and math tests, and the grade 9 math test. It is also responsible for managing and reporting on Ontario's participation in national and international tests. Activities to date have not encompassed the EQAO's full mandate.[62]

7.1 Validating the EQAO's Testing Practices

The audit reported that independent experts in the field of psychometrics had not examined the EQAO's procedures for designing and reporting results on its tests. However, such experts had been engaged by the EQAO in early 2003 to review those processes. The review was expected to be completed by March 2004.[63]

7.2 Achieving Consistency in Student Assessment

The Ministry implemented policies governing student assessment practices with the introduction of the new curriculum. (Before these policies were introduced, boards exercised flexibility in their assessment practices.) To help meet the goals of these new policies (e.g., improved learning, greater consistency in assessment and evaluations), the Ministry developed standard report cards and achievement charts, as well as course/subject exemplars, and an assessment and evaluation resource guide for secondary teachers. The boards visited by audit staff had introduced some of their own measures regarding assessment. Neither they nor the Ministry, though, had implemented measures for monitoring and reporting on the extent to which consistency had been achieved.

The Auditor suggested that one method for measuring consistency in assessment would be to compare report card marks with performance on the grades 3, 6 and 9 EQAO tests. Superintendents interviewed for the purposes of the audit indicated that they would do this when the EQAO began reporting marks using the Ontario Education Number (OEN), which the Ministry planned to introduce in September 2003. Additional benchmark information could be obtained with the implementation of more EQAO tests or province-wide exams.[64]

7.3 Gaps in Student Achievement Information

According to the audit report, there continues to be insufficient information about student achievement levels, particularly in secondary schools. It cites the 2001 report of the Task Force on Effective Schools, which said that, the grade 9 math and the grade 10 literacy (OSSLT) tests say more about students' elementary education than about their achievement at the secondary level.[65]

7.4 Strengthening Implementation Process

The audit reported that the Ministry and school boards did not yet have sufficient assurance that adequate procedures were in place to ensure that schools were teaching the new curriculum; students were being properly and consistently assessed; best practices had been implemented; and that appropriate accountability frameworks were in place. It suggested conducting accreditation reviews as recommended by the Task Force on Effective Schools. The Task Force recommended that an arm's length agency design and implement an accreditation process for boards and schools.

It was noted that having more comprehensive and comparable student performance results would provide valuable information for identifying problems

and best practices, and might lead the Ministry to reconsider the need for large-scale testing.[66]

7.5 Measuring Outcomes

Neither the Ministry nor the EQAO has developed outcome-oriented measures of effectiveness. Possible measures put forward in the audit report included the percentage of students entering secondary school who graduate and the percentage of graduates who obtain degrees and diplomas from colleges and universities.[67]

The Auditor recommended that the Ministry implement procedures to monitor and report on consistency in teachers' student assessment practices throughout the province; assess the benefits of developing common province-wide exams; establish a process for strengthening school board implementation processes, the scope of which includes evaluating the adequacy of key curriculum delivery, student assessment, improvement planning, and results reporting procedures of school boards; and develop and report on outcome-oriented measures of effectiveness for elementary and secondary education.[68]

Committee Hearings

The Ministry has a role to play in ensuring greater consistency in student assessment and evaluation, and enhancing board accountability. For instance, as part of the sustaining quality curriculum process, achievement charts are under revision. These will be finalized later in 2004 to create greater consistency across subjects and grades.

The Council of Ontario Directors of Education was contracted to help develop implementation support for the secondary assessment policy. Boards have received funding to offer training on this initiative. Work had begun on a similar elementary resource document that will be released and ready for training in 2004/05.

The new Ontario School Information System (ONSIS), which is targeted for implementation over the next two years, will help support the development of accountability measures for schools, boards and the Ministry. Closely tied to the ONSIS project is implementation of the Ontario Education Number (OEN) which will become the key identifier on student records throughout a child's school career and provide the Ministry with meaningful comparable data. At the time of the hearings, over two million OENs had been assigned.[69]

Ministry staff spoke of their commitment to addressing the lack of outcome measures and to identifying what the most important outcome measures should be. The standardized tests in grades 3, 6, 9, and 10 were deemed the primary outcome measures at this point in time. As part of that testing process, schools and boards are asked to prepare annual improvement plans which identify strategies schools and boards think they need to put in place. Plans are posted on the EQAO's and/or the Ministry's web site.

The Double Cohort Study was described as the start of the Ministry's longer-term commitment to finding better measures. Its work was said to have informed the recommendations of the At-Risk Working Group and the Expert panels. The education sector was using the same source to advise on recommended action for at-risk students.[70]

Committee Recommendation

The Committee recommends that:

7. The Ministry of Education report on the review of the Education Quality and Accountability Office's procedures for designing, administering and reporting results on its tests.

The Committee requests that the Ministry provide the Committee Clerk with a response to this recommendation within 120 days of the tabling of this report in the Legislature.

8. Strengthening Improvement Planning and Research

EQAO test results represent the only comprehensive data available on the performance of students across the province. In response to those results, schools, boards, and the Ministry have taken steps to improve student performance. Some have provided a one-time increase in performance, such as designing classroom problems in a format that is similar to that of EQAO tests. Others are intended to contribute to long-term improvement. These include boards providing additional resources to their lowest-performing schools and the Ministry using EQAO results to identify schools eligible for its Support for Schools That Need Extra Help (the Turnaround School) Program.

At the time of the audit, none of the boards visited had established effective improvement planning processes. It was felt this was due to the absence of certain key requirements such as sufficient, accurate and comparable student performance and contextual data, appropriate training, and procedures to assess the quality of the improvement planning process.[71]

8.1 Research to Support Decision-making

According to the audit report, the lack of sufficient, comparable student performance data and suitable computer support systems limit the ability of the Ministry and boards to conduct research that will address critical issues in curriculum delivery and provide the basis for informed decision-making. Issues that research could help address include socio-economic status and performance, class size and its relationship with student performance, the use of subject specialists versus generalists, and the impact of teaching quality on student achievement.[72]

The Auditor recommended that the Ministry establish standards regarding the capability of student information systems used by boards and the information

recorded on them; co-ordinate and support training for school and board personnel in implementing effective improvement planning processes; implement, either through the EQAO or otherwise, a review function for board and school improvement planning processes that includes on-site examination; and co-ordinate and support research on key curriculum delivery issues.[73]

In its initial response to the audit, the Ministry said it was developing standards to guide boards in their data management. The Ministry and the EQAO would work with the Council of Ontario Directors of Education to determine cost-effective ways to improve school improvement planning processes. It would continue working with the education sector to ensure that decisions regarding curriculum delivery are based upon sufficient and reliable information. In addition, the Ministry would commit to continuing support for research, dependent on the availability of appropriate resources.[74]

Committee Hearings

The ONSIS will become the foundation for generating more accurate, reliable and complete statistics, providing a better basis for assessing needs and developing policies to meet them. Board teams have been trained on how to use assessment data to inform improvement planning. The Ministry has also sponsored three regional symposia on data-driven decision-making for school improvement.

An RFP for research to investigate effective strategies to improve boys' reading and writing skills was in development and was expected to be posted in June 2004. Research will commence in the 2004/05 school year and continue for three years.[75]

Ministry staff were asked about the status of their IT systems. The Ministry uses what was described as an old and inadequate Legacy system. The previous government had provided funding to install a new data warehouse that would improve the Ministry's system and those of boards so that the latter would be able to report data to the Ministry. A link would also be made to the EQAO database. This project is about three years old. The Ministry hopes to have it operating within the next two years. That hope is to some degree dependent on the availability of future resources. Current project funding is about $6 million to $8 million.

The backbone of the system, the OEN, is in place. The Ministry's biggest priority is matching the OEN with the EQAO results and credit accumulation data. This will allow for progress to be tracked by board and by school. The Ministry hoped to have this completed in 2005.[76]

Assistance for Underperforming Schools

Through the Turnaround School Program, Ministry staff are working with teams in 43 schools to improve the reading achievement of JK to grade 3 students and the schools' improvement planning techniques. Schools were chosen because they had poor EQAO test results and reflected certain socio-economic characteristics. At the time of the hearings, the Program was in its third year and the first cohort

of schools was being evaluated. Best practices from the initiative were to be shared across the system by December 2004.[77]

Ministry staff also told Committee members that they were looking into a program that twins high-performing schools with low-performing schools. Similar initiatives in the United States and Great Britain had met with some success. Research conducted by the Ontario Institute for Studies in Education (OISE) indicates that related opportunities exist in this province.[78]

9. Evaluating the Annual Education Plan/Teacher Adviser Program

A for-credit career education course is included in the curriculum. School boards are required to offer co-operative education/work experience opportunities. They are also required to provide the Teacher Adviser Program (TAP) and the Annual Education Plan (AEP). Both were introduced in 1999 and start in grade 7.

Elementary teachers and principals felt the initiatives were beneficial as they encouraged students to think about school's impact on their futures. Secondary teachers and principals were in general agreement, but felt the programs were not as effective as they could be. Secondary teachers felt they were not knowledgeable enough to provide advice about career choices and did not know students well enough to be effective advisers. Both principals and teachers felt students had no immediate incentive to take the process seriously. A majority of secondary educators said that the money would be better spent in other areas, for example, guidance teachers.

The Auditor found that the Ministry had not established measurable objectives for the AEP/TAP and that the AEPs examined were of poor quality.[79] In order to help ensure that appropriate benefits are realized from the AEP/TAP, he recommended that the Ministry, in conjunction with boards and principals, formally assess the success of the program in meeting the needs of the students. If the assessment is positive, measurable objectives should be established.[80]

Committee Hearings

Ministry policy requires principals to conduct a survey of students, parents, teachers, and community members every three years to determine the effectiveness of their school's guidance and career education program. To assist in the implementation of this requirement, the Ministry has sponsored teacher and administrator training, and developed and distributed support resources, including model program effectiveness surveys.

The Ministry will undertake a review of the implementation of the AEP and the TAP. Options on the review methodology have been developed. The review and recommendations will be completed by the end of the 2004/05 school year.[81]

10. Committee Recommendations

The Committee request that the Ministry of Education provide the Committee Clerk with a written response to the following recommendations within 120 calendar days of the tabling of this report.

1. The Ministry of Education report on the actions it has taken to create more effective pathways for at-risk students, including increasing the number of locally developed courses that qualify for compulsory credit.

2. The Ministry of Education ensure that students and their parents are provided with comprehensive information about the content and purposes of locally developed courses.

3. The Ministry of Education provide information on its progress in providing more ICT (information and communication technology) equipment and training for classroom teachers.

4. The Ministry of Education provide information on the impact of its programs for at-risk students. Any response should include reference to the Ontario Secondary School Literacy Course and the most recent data available from the Double Cohort Study.

5. The Ministry of Education report on the results of its research regarding social promotion and remediation, including differences in practices, eligibility criteria and availability among boards, and the need for additional Ministry guidance.

6. The Ministry of Education should review its student assessment policy regarding the impact of learning behaviours, such as completing assignments on time, on student marks.

7. The Ministry of Education report on the review of the Education Quality and Accountability Office's procedures for designing, administering and reporting results on its tests.

Notes

[1] Ontario, Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report* (Toronto: The Office, 2003), p. 120; and Ontario, Legislative Assembly, Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, 38th Parliament, 1st Session (18 February 2004): P-167.
[2] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, p. 122.
[3] Ibid., pp. 122-123.
[4] Ibid., pp. 124-125.
[5] Ibid., pp. 125-126.
[6] Ibid., p. 126.
[7] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, pp. P-168, P-186 and P-187.
[8] Office of the Provincial Auditor, *Annual Report 2003*, p. 125.
[9] Ontario, Ministry of Education, *Guide to Locally Developed Courses, Grades 9 to 12: Development Approval Procedures* (Toronto: The Ministry, 2004), pp. 4-5. Internet site at http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/curricul/secondary/localdev/locdeve.pdf accessed on 28 October 2004.
[10] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, p. P-194.
[11] Ministry of Education, *Guide to Locally Developed Courses, Grades 9 to 12*, pp. 5-6.
[12] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, p. P-173.
[13] Queen's University, Social Program Evaluation Group (Dr. Alan J.C. King, Principal Investigator), *Double Cohort Study Phase 2: Report* (Toronto: Ministry of Education, October 2002), p. i. Internet site at http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/cohortph2.pdf accessed on 28 October 2004.
[14] Queen's University, Social Program Evaluation Group (Dr. Alan J.C. King, Principal Investigator), *Double Cohort Study Phase 3: Report*, rev. (Toronto: Ministry of Education, January 2004), p. ii. Internet site at http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/phase3/report3.pdf accessed on 28 October 2004.
[15] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, pp. P-173 – P-174.
[16] Ibid., p. P-174.
[17] Ibid., p. P-187.
[18] Ibid., p. P-174.
[19] Ibid.
[20] Ibid., p. P-194; and Ontario, At-Risk Working Group (Barry O'Connor, Chair), *"A Successful Pathway for All Students": Final Report of the At-Risk Working Group* (Toronto: Ministry of Education, January 2003), p. 22. Internet site at http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/atrisk/atrisk.pdf accessed on 28 October 2004.
[21] Social Program Evaluation Group, *Double Cohort Study Phase 3: Report*, p. iii.
[22] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates (Hansard)*, pp. P-187 and P-194.
[23] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, pp. 126-127.
[24] Ibid., p. 127.
[25] Ibid., pp. 127-128.
[26] Ibid., p. 128.
[27] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-167.
[28] Ibid., pp. P-168 and P-175.
[29] Ibid., pp. P-168 and P-169.
[30] Ibid., p. P-168.
[31] Ibid., p. P-192.
[32] Ibid., pp. P-167 – P-168.
[33] Ibid., pp. P-169, P-182 and P-190.
[34] Ibid., p. P-168.
[35] Ibid., p. P-169.
[36] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, p. 128.
[37] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-191.

[38] Ibid., p. P-169.
[39] Ibid., p. P-191.
[40] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, p. 129.
[41] Ibid., pp. 129-131.
[42] Ibid., pp. 131-132.
[43] Ibid., p. 132.
[44] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-169.
[45] Ibid., p. P-171.
[46] Ibid., pp. P-183 – P-184.
[47] Ibid., pp. P-172 – P-173.
[48] Ibid., pp. P-169.
[49] Ibid., pp. P-169, P-172, P-178, and P-189.
[50] Ibid., pp. P-168 – P-169.
[51] Ibid., p. P-170.
[52] Ibid., pp. P-169 and P-188.
[53] Ibid., pp. P-176 – P-177.
[54] Ibid., pp. P-169 and P-190.
[55] Ibid., pp. P-172, P-181 and P-182.
[56] Ibid., pp. P-170 and P-185; and Ontario, Ministry of Education, "New Funding Focuses on Literacy and Math Skills," *News Release* (28 March 2000).
[57] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-183.
[58] Ibid., pp. P-172 – P-173.
[59] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, p. 131.
[60] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-185.
[61] Ibid., p. P-184.
[62] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, pp. 133-134.
[63] Ibid., p. 134.
[64] Ibid., p. 134-135.
[65] Ibid., p. 136.
[66] Ibid., pp. 136-137.
[67] Ibid., p. 137.
[68] Ibid., p. 137.
[69] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, pp. P-170 and P-190.
[70] Ibid., p. P-195.
[71] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, pp. 138-140.
[72] Ibid., pp. 140-141.
[73] Ibid., pp. 141-142.
[74] Ibid., p. 142.
[75] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-170.
[76] Ibid., pp. P-196 – P-197.
[77] Ibid., pp. P-169 and P-177 – P-178.
[78] Ibid., p. P-195.
[79] Office of the Provincial Auditor, *2003 Annual Report*, pp. 142-143.
[80] Ibid., pp. 143-144.
[81] Standing Committee on Public Accounts, *Official Report of Debates*, p. P-170.

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM

(Rapport annuel du vérificateur provincial 2003, section 3.05)

1re session, 38e législature
53 Élizabeth II

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des comptes publics
Élaboration et mise en oeuvre du curriculum (Rapport annuel du vérificateur provincial 2003, section 3.05)

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. additionnelle: Curriculum development and implementation (Section 3.05, 2003 Annual report of the Provincial Auditor)
ISBN 0-7794-7226-8

1. Ontario. Ministère de l'éducation—Évaluation. 2. Ontario. Office de la qualité et de la responsabilité en éducation—Évaluation. 3. Programmes d'études—Évaluation—Ontario. 4. Tests et mesures en éducation—Ontario. I. Titre. II. Titre: Curriculum development and implementation (Section 3.05, 2003 Annual report of the Provincial Auditor)

KEO788.O57 2004 353.8'09713 C2004-964016-XF

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

L'honorable Alvin Curling,
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et le confie à l'Assemblée.

Le président du comité,

Norman Sterling

Queen's Park
Decembre 2004

COMPOSITION DU

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

1re SESSION, 38e LÉGISLATURE

NORMAN STERLING
Président

JULIA MUNRO
Vice-présidente

LAUREL BROTEN

JIM FLAHERTY

SHELLEY MARTEL

BILL MAURO

RICHARD PATTEN

LIZ SANDALS

DAVID ZIMMER

Susan Sourial
Greffière du comité

Elaine Campbell
Recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 1

1. VUE D'ENSEMBLE 1

2. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION 2

3. CONCLUSIONS GLOBALES DE LA VÉRIFICATION 2

4. ÉLABORATION DU CURRICULUM 3
   4.1 Structure du nouveau curriculum 3
   4.2 Points de vue sur le contenu du curriculumt 3
   4.3 Conclusion au sujet du processus d'élaboration du curriculum 4

5. MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM 6
   5.1 Problèmes de mise en œuvre 6
   5.2 Priorité de la formation des enseignants 7
   5.3 Utilisation des aides pédagogiques 7

6. RÉPONSE AUX BESOINS DES ÉLÈVES À RISQUE 10
   6.1 Passage sans enseignement correctif 10
   6.2 Initiatives ministérielles concernant les élèves à risque 11

7. VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM 17
   7.1 Confirmation des méthodes de test de l'OQRE 17
   7.2 Assurance d'une cohérence dans l'évaluation des élèves 17
   7.3 Lacunes dans l'information sur le rendement des élèves 18
   7.4 Renforcement du processus de mise en œuvre 18
   7.5 Évaluation des résultats 18

8. RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DES AMÉLIORATIONS ET DE LA RECHERCHE 20
   8.1 Recherche appuyant la prise de décisions 20

9. ÉVALUATION DU PLAN D'ÉDUCATION ANNUEL ET DU PROGRAMME D'ENSEIGNANT-GUIDE 22

10. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ 23

NOTES 25

PRÉAMBULE

Le vérificateur provincial (le vérificateur) a fait rapport au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du curriculum dans son *Rapport annuel de 2003*. Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences au sujet de ce rapport de vérification le 18 février 2004 et le ministère de l'Éducation a fait des présentations à cet effet.

Le Comité appuie le rapport de 2003 du vérificateur sur l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum et il recommande la mise en œuvre de ses recommandations par le ministère de l'Éducation. Le Comité a préparé des recommandations supplémentaires se fondant sur ses conclusions, pendant les audiences. Le présent rapport est un compte rendu de ces conclusions et des recommandations du Comité.

Le Comité tient à exprimer sa reconnaissance aux responsables du ministère qui ont assisté aux audiences. Le Comité souligne également l'aide accordée, pendant les audiences, par le Bureau du vérificateur provincial, le commis du Comité et le personnel des Services de recherche et d'information de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.

1. VUE D'ENSEMBLE

La *Loi sur l'éducation* donne au ministre de l'Éducation de vastes pouvoirs quant aux cours à enseigner dans les 4 000 écoles élémentaires et les 800 écoles secondaires de la province où sont inscrits 1,4 million d'élèves et 700 000 élèves, respectivement.

Avant 1996, les conseils scolaires (conseils) disposaient d'une latitude considérable au sujet du curriculum à enseigner. En 1996, pour la première fois, le ministère de l'Éducation a entrepris l'élaboration d'un curriculum à l'échelle de la province.

Cette décision a fait suite aux recommandations formulées par la Commission royale sur l'éducation*, recommandations qui figurent dans le *Rapport annuel de 1993* du vérificateur, de même qu'aux préoccupations du public au sujet de la qualité de l'éducation.

Les documents de politique relatifs au curriculum du palier élémentaire ont été introduits pour toutes les années en septembre 1997 et 1998. La réforme du curriculum du palier secondaire, qui comprenait l'introduction des documents de politique pour les écoles secondaires de l'Ontario (de la 9^{e} à la 12^{e} années) et des documents de politique du programme du palier secondaire sur quatre ans pour toutes les disciplines, a été introduite une année à la fois, en commençant par le

---

* La Commission royale sur l'éducation a été mise sur pied en mai 1993. Son rapport, *Pour l'amour d'apprendre*, a été rendu public en décembre 1994.

curriculum de la 9e année en septembre 1999 et se terminant par le curriculum de la 12e année en septembre 2002.

Le ministère a estimé que les coûts de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau curriculum, de 1996 jusqu'au 31 janvier 2003, ont été d'environ 488 millions de dollars[1].

2. Objectifs et étendue de la vérification

Les objectifs de la vérification consistaient à établir si le ministère disposait de méthodes adéquates pour :

- s'assurer que son curriculum est conforme aux objectifs de la province quant à l'éducation des élèves et qu'il est mis en œuvre de façon rentable;
- évaluer l'efficacité du contenu du curriculum et de la mise en œuvre, et faire rapport à cet effet, et au besoin s'assurer que des mesures correctives adéquates sont prises.

La vérification a été effectuée de septembre 2002 à juin 2003[2].

3. Conclusions globales de la vérification

Le processus à l'aide duquel le ministère a élaboré le nouveau curriculum était adéquat. D'après la plupart des éducateurs interviewés, on a ainsi conçu un produit de bonne qualité qui représentait une amélioration par rapport au curriculum qui était en place auparavant.

Toutefois, les éducateurs qui ont été interviewés ont exprimé des réserves au sujet de la mise en œuvre. Principalement, le fait que le ministère se soit précipité pour introduire le nouveau curriculum et des changements de mode d'évaluation des élèves avant d'avoir reçu la formation voulue et de disposer des livres et de tout autre matériel nécessaires. Ceci avait rendu les premières années de la mise en oeuvre extrêmement difficiles, autant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Les éducateurs s'interrogeaient aussi sur la validité du nouveau curriculum pour les élèves plus faibles. Des études et les résultats de tests récents indiquent bien qu'un grand nombre d'élèves ne réussissent toujours pas avec le nouveau curriculum et qu'un grand nombre d'élèves entrent à l'école secondaire sans avoir les bases nécessaires pour obtenir leur diplôme.

La vérification a permis de conclure que le ministère et les conseils scolaires visités n'avaient pas de données suffisantes et fiables pour, notamment :

- se rendre compte du degré auquel les élèves avaient assimilé le nouveau curriculum au cours des années et dans les matières autres que celles testées à l'échelle de la province, et d'en faire rapport;

- connaître le degré d'homogénéité dans l'évaluation des élèves au sein des écoles de la province;
- déceler les problèmes qui sont la cause d'un mauvais rendement des élèves; élaborer de bons plans d'amélioration ainsi qu'évaluer et faire le suivi au sujet des résultats[3].

4. Élaboration du curriculum

4.1 Structure du nouveau curriculum

Au moment de la vérification, il y avait 41 documents de politique sur le curriculum en anglais et en français : 10 pour l'élémentaire et 31 pour le secondaire (qui se termine maintenant à la 12e année). Les documents de politique sont organisés en domaines, c'est-à-dire en vastes domaines d'études ou de concentration pour chaque année (au niveau élémentaire) et chaque cours (au niveau secondaire). Chaque document comprend un tableau de rendement pour chaque matière (au niveau élémentaire) et pour chaque discipline (au niveau secondaire). Ces tableaux offrent un cadre qui sera à l'évaluation. Ils précisent quatre niveaux de rendement, le niveau 3 correspondant à la norme provincial. Au niveau secondaire, les élèves sont censés choisir leurs cours en fonction de l'avenir auquel ils se destinent (par exemple des études collégiales ou universitaires ou encore le milieu de travail)[4]. Les désignations des cours du niveau secondaire figurent au tableau ci-après.

Structure du curriculum du palier secondaire

12e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
11e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
10e année		Cours théoriques	Cours appliqués		Cours ouverts
9e année		Cours théoriques	Cours appliqués		

Source : Ontario, Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003* (Toronto, le Bureau, 2003), page 125. D'après des données provenant du ministère de l'Éducation.

4.2 Points de vue sur le contenu du curriculum

Presque tous les enseignants interviewés par le personnel du vérificateur estimaient que le nouveau curriculum représentait une amélioration par rapport au curriculum précédent. Ils ont toutefois exprimé une inquiétude au sujet du fait que les besoins des élèves plus faibles ne seront peut-être pas comblés. Tous les directeurs ont indiqué que le nouveau curriculum était aussi bon ou meilleur pour la plupart des élèves. Les opinions étaient cependant partagées quant à son bien-fondé pour les élèves plus faibles du palier élémentaire ainsi que pour ceux qui

passent directement de l'école secondaire au marché du travail. Plusieurs personnes estimaient que les habitudes de travail des élèves destinés au marché du travail s'étaient détériorées[5].

4.3 Conclusion au sujet du processus d'élaboration du curriculum

Le processus à l'aide duquel le ministère a élaboré les nouveaux curriculums des paliers élémentaire et secondaire était adéquat[6].

Audiences du Comité

Examen du curriculum

Un cycle d'examen du curriculum de cinq ans (l'initiative du maintien d'un curriculum de qualité) a été mis en marche en février 2003. La première année complète de l'examen a débuté au mois de septembre suivant. Selon le personnel du ministère, le processus visera à s'assurer que le curriculum est à jour et adéquat. L'examen permettra de disposer d'un système qui déterminera de quelle façon le curriculum se comporte, les révisions à apporter et la manière d'effectuer les changements en temps opportun.

L'examen consiste notamment à passer en revue le degré et le nombre des objectifs quant aux cours. On portera une attention particulière à la 7e, 8e, 9e et 10e années. Les objectifs généraux vont être précisés pendant la première année de l'examen. Un examen des répercussions de la politique suivra.

On prévoyait que les révisions au curriculum des études sociales, de l'histoire et de la géographie (1re à 8e années) seraient terminées au plus tard au printemps 2004. Un examen était en cours pour le curriculum de mathématique en langue anglaise et en langue française pour toutes les années, au sujet de l'éducation pour une carrière et l'orientation pour la 9e à la 12e années et pour les études commerciales pour la 9e à la 12e années. La mise en œuvre de l'examen portant sur la 9e à la 12e années et sur les études était prévue pour septembre 2005[7].

Cours élaborés à l'échelon local

Les conseils peuvent offrir des cours élaborés afin de répondre aux besoins ou aux intérêts locaux, ou encore aux besoins des élèves de l'éducation de l'enfance en difficulté. Ces cours viennent s'ajouter à ceux précisés au tableau de la page 3 du présent rapport[8]. Il y a deux types : cours donnant droit à des crédits obligatoires et cours donnant droit à des crédits optionnels. Les exigences et conditions suivantes concernent les deux types : 1) le contenu, les méthodes d'enseignement et les processus d'évaluation doivent concorder avec la politique du ministère qui est en vigueur; 2) ils ne doivent pas reproduire le curriculum provincial; 3) ils doivent mener à des cours décrits dans les documents de politique du curriculum secondaire et/ou faire partie d'un programme spécialisé qui cible les efforts et aide ainsi les élèves à respecter les conditions d'obtention du diplôme et à opérer la transition à un établissement postsecondaire; 4) l'approbation du ministère est valable pour trois ans[9].

Les cours donnant droit à de crédits obligatoires s'adressent aux élèves qui ont besoin de souplesse et de soutien pour respecter les exigences quant aux crédits obligatoires en anglais, en mathématique et en science, en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario ou du certificat de fin d'études secondaires de l'Ontario. Un conseil peut créer trois cours donnant droit à des crédits obligatoires, soit un pour chacune des matières mentionnées précédemment. (La plupart des conseils offrent le cours donnant droit à des crédits obligatoires à la 9e année[10]). On peut élaborer des cours donnant droit à des crédits optionnels pour n'importe quelle année ou discipline; ces cours doivent porter une désignation de type de cours spécifique (par exemple cours appliqué ou cours théorique)[11].

Le personnel du ministère a indiqué au Comité que les cours donnant droit à des crédits obligatoires élaborés à l'échelon local reconnaissent que les élèves qui passent en 9e année ne sont peut-être pas en mesure de respecter les objectifs du niveau scolaire du curriculum appliqué ou théorique. Les cours leur permettent de consolider leurs connaissances et leurs aptitudes de base, puis à passer au volet appliqué à la 9e ou la 10 année puis de poursuivre à la 11e année, ou encore à la 10e année en suivant des cours à donnant droit à des crédits optionnels élaborés à l'échelon local (cours « intermédiaires ») pour se préparer à des cours en rapport avec l'avenir auquel ils se destinent à la 11e et la 12e années[12].

Les membres du Comité et le personnel du ministère ont fait mention des travaux de l'étude sur la double cohorte (l'étude). (Le Dr Alan King de la Queen's University a été le directeur des recherches de l'étude, qui portait sur les répercussions du programme restructuré des écoles secondaires sur les demandes d'inscription des élèves aux universités et aux collèges en 2003[13]). Une version révisée du *Rapport de phase 3* de l'*Étude sur la double cohorte* a été rendue publique en janvier 2004. Une des conclusions de cette étude portait sur les cours de la 10e année axés sur les aptitudes essentielles (cours à option élaborés à l'échelon local) qui ne se qualifient pas à titre de cours donnant droit à de crédits obligatoires[14].

Dans leurs commentaires sur l'étude sur la double cohorte, le personnel du ministère ont abordé la conclusion voulant que si les cours élaborés à l'échelon local ne donnent pas droit à des crédits obligatoires, un nombre trop restreint d'élèves vont les suivre. L'étude a également conclu que les élèves qui suivent, en 9e année, des cours donnant droit à des crédits obligatoires élaborés à l'échelon local sont ceux qui risquent le plus de ne pas pouvoir respecter les autres exigences quant aux cours. Ceci laisse entendre que ces élèves étaient incorrectement préparés lorsqu'ils sont arrivés au palier secondaire. (Les cours de 9e année élaborés à l'échelon local se fondent sur les objectifs de l'élémentaire)[15].

Les élèves choisissent les cours élaborés à l'échelon local avec leurs parents, à la 8e année. Ainsi, les parents et les élèves ont besoin de renseignements suffisants pour pouvoir comprendre l'utilité et le but des cours[16]. Sans l'élaboration de cheminements crédibles dans le système secondaire, le personnel du ministère estime que les élèves continueraient à délaisser ces cours et les écoles n'offriraient

pas ce qu'on appelle les « modules de base »[17]. Si seul un petit nombre d'élèves d'une école souhaite des cours élaborés à l'échelon local, il serait difficile de réunir une classe viable. Parallèlement, les élèves peuvent ne pas vouloir quitter leur école pour fréquenter une autre école afin de faire partie d'une classe viable[18]. (En 1999-2000, soit la première année de la cohorte de 9e année, environ 1 % des élèves suivaient des cours élaborés à l'échelon local; à la deuxième année, cette proportion était de 5 à 6 %[19]).

Le rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque (*Réussir son cheminement : un objectif pour chaque élève*) recommandait d'augmenter de trois à cinq le nombre de cours élaborés à l'échelon local donnant droit à des crédits obligatoires. Le quatrième cours serait le cours d'anglais ou de français de 10e année et il serait adjoint à titre de préalable pour le cours d'anglais du milieu de travail de la 11e année. Le cinquième cours serait déterminé par le conseil local[20]. Le *Rapport de phase 3* de l'*Étude sur la double cohorte* recommandait d'assigner des crédits obligatoires aux cours sur les aptitudes essentielles de la 10e année (cours à option élaborés à l'échelon local) en anglais, en mathématique et en science. Ce changement faciliterait la transition des élèves qui suivent ces cours en fonction d'un programme de cours pour le milieu de travail en 11e et 12e années[21].

On a indiqué aux membres du Comité que la question relevait du secteur de l'éducation et qu'on en discutait avec le ministre de l'Éducation[22].

Recommandations du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

1. **Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet des mesures qu'il a pris pour concevoir des cheminements plus efficaces pour les élèves à risque, dont l'augmentation du nombre de cours élaborés à l'échelon local qui donnent droit à des crédits obligatoires.**

2. **Le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'on offre aux élèves et à leurs parents des renseignements complets sur le contenu et le but des cours élaborés à l'échelon local.**

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à ces recommandations dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

5. Mise en œuvre du curriculum

5.1 Problèmes de mise en œuvre

La principale inquiétude quant à la mise en œuvre a trait au fait qu'elle a été précipitée. Ainsi, la formation des enseignants n'a pas été donnée suffisamment à l'avance ou elle n'a pas été effectuée du tout. Pendant les premières années de la

mise en œuvre, dans bien des cas, on ne disposait des manuels et des documents de classe nécessaires au moment du début des cours. Des documents adéquats existent maintenant pour la plupart des matières principales, mais la disponibilité constitue toujours un problème en ce qui concerne d'autres documents[23].

5.2 Priorité de la formation des enseignants

Les deux suggestions les plus courantes que nous ont faites les enseignants concernant l'amélioration de la formation étaient les suivantes : un plus grand nombre d'occasions de discuter des problèmes de mise en œuvre propres à chaque année avec un plus grand nombre de collègues et des cours orientés sur les stratégies et les techniques de mise en œuvre concrète[24].

5.3 Utilisation des aides pédagogiques

Deux des aides mis en place pour aider les enseignants à offrir le nouveau curriculum étaient (au palier secondaire) les profils de cours et (aux paliers élémentaire et secondaire) le planificateur d'unités d'apprentissage*. Le tiers des enseignants du secondaire qui ont été interviewés jugeaient les profils adéquats. Environ 60 % des enseignants de l'élémentaire et du secondaire interviewés estimaient que le planificateur d'unités d'apprentissage était utile[25].

Le vérificateur a recommandé au ministère de s'assurer que les enseignants reçoivent la formation appropriée avant la mise en œuvre des révisions futures du Parlement et que les maisons d'édition de livres de textes aient des délais suffisants pour publier les livres et le matériel de classe. Pour améliorer la mise en œuvre du curriculum actuel, le ministère devrait collaborer avec les conseils scolaires et faire en sorte que les enseignants reçoivent une formation plus précise, notamment sur l'utilisation d'outils comme les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage[26].

Audiences du Comité

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique et des programmes du curriculum incombe aux conseils, aux directeurs et aux enseignants. Pour appuyer la mise en œuvre de changements à l'échelle du système, le ministère a accordé une somme d'environ 472 millions de dollars pour les manuels, les ressources, le matériel de soutien et la formation des enseignants[27].

---

* Les profils de cours sont un ensemble de documents de deuxième génération qui renferment des exemples détaillés des activités d'apprentissage et des techniques d'évaluation. Le planificateur d'unités d'apprentissage est un outil électronique qui aide les enseignants du palier élémentaire à concevoir des plans de leçon et des modules d'étude individuels. Les enseignants peuvent élaborer leurs propres modules ou encore télécharger et modifier ceux préparés par le ministère ou leur conseil. Voir le Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-168.

Commentaires sur la mise en œuvre

Le ministère continue à rencontrer le Partenariat de mise en œuvre du curriculum, un comité spécial composé d'intervenants clés du domaine de l'éducation, afin d'aider à déterminer les points particuliers favorisant une mise en œuvre efficace du curriculum. Les membres du Partenariat ont indiqué au ministère que les titulaires de classe estiment que la mise en œuvre, au palier élémentaire, a été précipitée. Il y a eu un décalage entre la mise en œuvre et la réception de certains des documents de soutien dont les enseignants avaient besoin. Le ministère s'est penché sur les méthodes qui permettraient d'offrir, à tout le moins, un soutien et des ressources provisoires[28].

Disponibilité des ressources

Le ministère a dépensé plus de 300 millions de dollars pour les livres et les ressources pédagogiques en français et en anglais, afin d'appuyer le nouveau curriculum de la maternelle à la 12e année. Il collabore avec les maisons d'édition et les autres intervenants concernés pour leur donner les délais nécessaires en vue de l'élaboration des ressources appropriées correspondant à la révision du curriculum. Des représentants des maisons d'édition assistent aux réunions semestrielles du comité consultatif de la Liste Trillium*, ainsi qu'aux séances d'information pour les intervenants sur des initiatives spécifiques propres au curriculum[29].

L'élaboration de livres de textes se poursuit et le ministère a été en mesure d'offrir un nombre croissant de livres pour les cours de base et autres en français de 11e et de 12e année pour l'année scolaire 2003-2004. Plus récemment, le ministère a décidé d'accorder une somme de 2,6 millions de dollars aux conseils de langue française en vue de l'achat de manuels et d'autres ressources d'apprentissage pour toutes les années, d'ici mars 2004[30]. Le ministère prévoyait disposer, en septembre 2004, d'un ensemble complet de manuels correspondant aux exigences de base pour l'obtention du diplôme. Au moment de la tenue des audiences, il collaborait avec des maisons d'édition du Québec afin de commencer la production de manuels pour l'Ontario[31].

Formation des enseignants et aides pédagogiques

On a offert des séances d'initiation pour chacun des documents de politique du nouveau curriculum, ainsi que des ateliers de formation des instructeurs propres aux différentes matières, avant la mise en œuvre du curriculum pour la 9e à la 12e années, sur une période de quatre ans[32].

Un éventail d'aides ciblées à la mise en œuvre est maintenant proposé aux enseignants. Ces aides offrent une orientation bien plus détaillée sur les stratégies d'enseignement et les plans de leçon que ce dont on disposait auparavant. Par exemple, l'aide pour le cours de mathématique de la 7e à la 9e années a été publiée en décembre 2003. Par ailleurs, on a remis une somme de 2,45 millions de dollars afin d'appuyer la formation de perfectionnement, au sein des conseils, pour les

---

* La Liste Trillium comprend les titres des manuels approuvés par le ministère en vue d'une utilisation dans les écoles de la province.

cours de mathématique de la 7e à la 9e années. On a préparé un livret portant le titre *La littératie en tête* afin d'aider les enseignants des écoles secondaires à intégrer l'enseignement de l'alphabétisation pour toutes les matières du curriculum[33].

Parmi les autres outils de soutien financés par le ministère et portant sur les documents de politique du curriculum et ses tableaux de rendement figurent les modules du curriculum élémentaire et des modèles pour la 1re à la 12e années. (Les modèles sont des exemples de travail d'élève démontrant les quatre niveaux de rendement et ils servent à l'évaluation). Une enquête réalisée par le Conseil des directeurs de l'éducation en juin 2002 a révélé que les enseignants de toute la province approuvaient les modules et les modèles du curriculum, ainsi que les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage[34].

Le soutien à la mise en œuvre pour les écoles de langue française comprend une somme d'environ 3,5 millions de dollars en vue de l'élaboration de ressources et de l'offre d'une formation aux conseils, comme des modules d'enseignement en mathématique pour la 1re à la 8e années, qui seront terminés d'ici 2005, et un matériel didactique pour le cours de mathématique appliquée de 9e année qui a été envoyé aux conseils en 2003[35].

Les surintendants interviewés pour la vérification estimaient que le manque de connaissance informatique faisait obstacle à l'utilisation accrue de ces outils (les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage) et d'autres outils logiciels. On avançait que l'accès aux ordinateurs constituait un problème, car les conseils visités n'offraient pas d'ordinateurs personnels aux enseignants[36]. (Les données de l'enquête présentées par le personnel du ministère indiquaient qu'environ 15 % des enseignants disposaient d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portatif[37]).

Une somme d'environ 7,7 millions de dollars sera transférée aux conseils de langue française et de langue anglaise afin de permettre à ceux-ci de poursuivre la formation des enseignants au sujet de l'utilisation du planificateur d'unités d'apprentissage, de l'évaluation des élèves et des autres priorités qui prévalent[38].

En ce qui concerne la formation des enseignants sur la technologie de l'information et de la communication (TIC), le personnel du ministère a indiqué que les facultés d'éducation des universités commencent à offrir cette formation. Deux facultés exigent actuellement des ordinateurs portatifs, soit celle de Nipissing et de l'University of Ontario Institute of Technology. La faculté de Windsor envisage d'imposer l'ordinateur portatif. D'autres facultés reçoivent une aide en vue de l'adjonction de la TIC à leur formation des enseignants. Toutes les facultés se penchent sur les compétences en TIC pour leurs nouveaux professeurs[39].

Recommandation du Comité

Le Comité estime que les aptitudes en technologie de l'information et de la communication (TIC) sont cruciales pour la profession d'enseignant d'aujourd'hui.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit :

> **3. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les progrès qu'il réalise quant à l'offre d'un matériel et d'une formation supplémentaires en matière de TIC aux titulaires de classe.**
>
> **Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à cette recommandation dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.**

6. Réponse aux besoins des élèves à risque

Selon les éducateurs, le curriculum de l'élémentaire et le curriculum du secondaire comprennent désormais une matière plus vaste et ils sont plus stimulants. Les éducateurs ont exprimé des réserves au sujet des élèves plus faibles qui risquent de faire partie de la tranche 25 % des élèves qui, selon le *Rapport de phase 2* de l'*Étude sur la double cohorte* quittent l'école sans avoir obtenu le diplôme d'études secondaires[40].

6.1 Passage sans enseignement correctif

Les enseignants interviewés estimaient que les élèves devaient faire preuve d'au moins le niveau 2 (60 à 69 %) dans une matière pour avoir une compréhension suffisante des éléments correspondant aux principaux objectifs d'apprentissage et ainsi pouvoir réussir au cours des années subséquentes. Le ministère a établi la note de passage au niveau 1 (50 à 59 %).

Les directeurs du palier élémentaire ont indiqué au personnel de la vérification que les élèves qui ne respectent pas le niveau 1 passent normalement à l'année suivante en raison d'une méthode appelée « promotion sociale ». Dans son plan d'activités de 2001-2002, le ministère a précisé son intention d'exiger que seuls les élèves qui font preuve d'un niveau acceptable passent à l'année suivante. Aucune mesure de ce type n'a été prise.

Aucun des conseils que le personnel du vérificateur a visités ne faisait le suivi de la participation des élèves à faible rendement aux programmes de rattrapage ou des répercussions de ces programmes sur le rendement subséquent. On a indiqué que d'autres compétences faisaient l'essai de politiques de passage plus rigoureuses (par exemple les cours d'été obligatoires dans le système scolaire public de Chicago), mais le ministère de l'Éducation de l'Ontario n'avait pas introduit de directive d'orientation en ce sens.

Le vérificateur a fait remarquer que les résultats du test provincial de compétences linguistiques (TPCL) des écoles secondaires de l'Ontario de 2002 et le test de

mathématique de 9e année ont confirmé que de nombreux élèves n'avaient pas acquis des aptitudes suffisantes dans un des domaines d'étude et que bon nombre de ceux qui suivent des cours appliqués étaient des élèves à risque. (Les résultats du test de mathématique de 9e année de novembre 2003 n'étaient pas meilleurs). Certains des enseignants des écoles secondaires qui ont été interviewés ont signalé que les élèves du cours de mathématique appliqué réagissaient mieux à une méthode d'enseignement non traditionnelle. On a mentionné une étude qui faisait remarquer qu'un grand nombre d'enseignants, particulièrement les nouveaux, ne possédaient pas les stratégies nécessaires pour enseigner aux élèves des cours appliqués[41].

6.2 Initiatives ministérielles concernant les élèves à risque

Un ensemble d'initiatives portant sur les élèves à risque a été mis en marche entre 2001 et le moment de la vérification :

- 2001 – Stratégie de lecture au primaire (1re à 3e années), qui doit être suivie d'une stratégie de mathématiques au primaire (1re à 3e années) et un prolongement de la stratégie de lecture au primaire à la 6e année à partir de 2003-2004.
- Novembre 2002 – Groupe de travail sur les élèves à risque; rapport publié en janvier 2003.
- Mars 2003 – Programme de 50 millions de dollars visant à se conformer aux recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque.
- Février 2003 – Début de l'examen systématique et de la mise à jour de tous les documents de politique du curriculum, de la 1re à la 12e années[42].

Le vérificateur a recommandé au ministère d'élaborer une orientation de politique régissant le passage des élèves à risque, qui comprendrait notamment des méthodes pour accroître la participation aux programmes de rattrapage (par exemple des cours d'été), afin d'aider à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances, les aptitudes et les habitudes de travail nécessaires pour réussir aux années subséquentes et, en bout de ligne, pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario. On doit exiger que les conseils fassent le suivi de la participation des élèves à risque aux programmes de rattrapage et qu'ils évaluent l'efficacité des programmes quant à l'amélioration du rendement des élèves[43].

Audience du Comité

Un débat fait rage au sujet de la mise en place d'un système qui exige un rendement élevé de tous et qui est également adapté aux besoins des élèves qui ont de la difficulté et/ou qui abandonnent avant la fin de leurs études. Il semble plus important aujourd'hui, car les élèves qui quittent l'école sans avoir obtenu de diplôme ont moins de possibilités et parce qu'on peut désormais repérer les élèves à risque et les surveiller dans le système d'éducation.

En se fondant sur les données de 1993, la Commission royale sur l'éducation a indiqué qu'environ 30 % des élèves quittent le système sans avoir obtenu de diplôme; 58 % des élèves de 9e année qui suivent les anciens cours de niveau général et 65 % des élèves qui suivent les cours du niveau de base n'ont pas obtenu de diplôme[44]. La Commission royale estimait que les élèves perçoivent les cours généraux et du niveau de base comme une impasse. Les élèves ne voyaient pas l'intérêt de poursuivre ces cours car, à l'instar de leurs enseignants et de leurs parents, ils croyaient que ces cours ne leur permettraient pas d'atteindre leurs objectifs.

L'étude sur la double cohorte indique un taux de décrochage potentiel de 25 %, soit environ 24 000 élèves. Ce chiffre se fonde sur un examen des élèves qui ont débuté la nouvelle 9e année en 19990-2000[45]. Environ le tiers retournent à l'école avant 21 ans pour obtenir un diplôme. Le ministère a également établi qu'il y a environ 6 000 jeunes de 16 et de 17 ans font partie du système d'aide sociale[46].

Définition de l'élève à risque

En ce qui concerne les initiatives du gouvernement, la définition de l'élève à risque était axée sur le palier secondaire, bien que des initiatives semblables existent pour les 7e et 8e années. Ces élèves sont ceux qu'on estime être, d'après l'information sur les crédits dont ils disposent et leur résultat au TPCL, risquent de ne pas obtenir de diplôme. Les élèves à risque comprennent les enfants qui ont des problèmes pour diverses raisons, dont une difficulté d'apprentissage scolaire ou le fait d'être un élève en difficulté[47].

Le point sur les initiatives concernant les élèves à risque

En décembre 2003, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une somme de 112 millions de dollars, aux conseils, pour les élèves qui ont des problèmes supplémentaires : 95 millions pour aider les élèves de familles à faible revenu et monoparentales, ainsi que les immigrants récents, et 17 millions pour des services aux élèves dont la langue seconde est le français ou l'anglais.

Les associations de directeurs ont reçu environ 1,4 million de dollars par l'entremise du fonds de perfectionnement professionnel du ministère, en vue de la conception de cours de perfectionnement professionnel, y compris de cours sur les méthodes efficaces appuyant les élèves à risque[48].

Plans de travail visant à répondre aux besoins des élèves à risque

On a accordé aux conseils une somme de 50 millions de dollars en vue de la mise en œuvre de recommandations figurant dans les rapports du Groupe d'experts sur les élèves à risque et du Groupe de travail sur les itinéraires d'études pour les élèves à risque*. Cette somme a été remise dans le cadre des subventions d'exploitation des conseils pour 2003-2004.

* Le Groupe de travail sur les itinéraires d'études pour les élèves à risque a été mis sur pied suite au rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque.

Une partie du financement, soit 10 millions de dollars, a permis à chaque conseil d'embaucher des leaders concernant les élèves à risque, qui aident à élaborer des plans de travail pour les écoles et les conseils visant à répondre aux besoins des élèves qui risquent de quitter le système scolaire. Ces leaders ont reçu une formation au printemps et à l'automne 2003. Une session supplémentaire devait avoir lieu en février 2004. Le personnel du ministère a reçu et commenté les plans de travail.

La somme restante de 40 millions de dollars devait servir à mettre en œuvre les plans de travail axés sur les capacités de lecture et d'écriture et des initiatives comme les programmes pour le passage de l'école au travail, d'alternance travail-études et de stages. On a indiqué aux membres du Comité qu'à la fin de l'année scolaire 2003-2004, les conseils doivent préparer un rapport sur la façon dont leurs plans de travail ont été mis en œuvre et sur les réalisations effectuées. Ces rapports devront par la suite être produits chaque année[49].

Les plans de travail comprennent l'engagement d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel spécifiques se rapportant à l'alphabétisation, pour l'année scolaire 2003-2004, ainsi que d'autres engagements concernant des possibilités de perfectionnement professionnel en matière d'alphabétisation et de capacités au calcul pour l'année scolaire 2004-2005[50].

Un certain nombre de directions du ministère ont, de concert, établi des mesures de reddition des comptes se rapportant au financement et à l'efficacité des plans de travail. Ces mesures ont été mises en place en 2003-2004 et elles vont être peaufinées en 2004-2005[51].

Stratégies de lecture et de mathématiques au primaire

Les stratégies de lecture et de mathématiques au primaire découlent des rapports groupes d'experts en lecture et mathématiques au primaire. Ces rapports soulignaient l'importance des aptitudes à la lecture, à l'écriture et en mathématique pour l'amélioration de l'apprentissage et du rendement des élèves. Pour appuyer ces stratégies, on a mis en œuvre un programme de formation destiné aux directeurs et aux enseignants de la maternelle à la 3e année. Ce programme devait demeurer en place jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003-2004. Cette année-là, on disposait d'une somme de 30 millions de dollars pour appliquer les stratégies à la 6e année[52].

D'ici la fin de2004, il y aura des enseignants principaux en mathématique, en lecture et en écriture dans chacune des écoles élémentaires de la province. Ces enseignants vont collaborer avec les autres enseignants afin de discuter des rapports des groupes d'experts et des besoins de leurs écoles particulières. Chaque enseignant principal travaillera au sein d'une méthode de communauté d'apprentissage dont on s'est servi à d'autres endroits et qui est appuyée par les deux groupes d'experts. Une évaluation servira à déterminer de quelle façon on peut améliorer la méthode et si elle a eu des répercussions importantes sur les stratégies d'enseignement.

Au moment de la tenue des audiences, on prévoyait que les enseignants pourraient sous peu recevoir de l'aide au sujet des techniques d'enseignement efficaces et du règlement de problèmes par l'intermédiaire d'un site Web et qu'un guide sur la lecture et les mathématiques serait offert aux parents[53].

Cours provincial de compétences linguistiques (CPCL) des écoles secondaires de l'Ontario

Plus de 36 000 élèves ont échoué le TPCL lorsqu'il a été administré la seconde fois. Bien que 85 % des élèves inscrits aux cours théoriques ont réussi les parties sur la lecture et l'écriture, seuls 38 % de ceux inscrits aux cours appliqués et 14 % de ceux inscrits aux cours élaborés à l'échelon local ont réussi ces deux parties.

En réponse aux inquiétudes au sujet de ces résultats, l'ancien gouvernement a introduit le cours provincial de compétences linguistiques (CPCL) des écoles secondaires de l'Ontario. Ce cours a été offert pour la première fois en septembre 2003 en 12e année à titre de méthode d'évaluation de rechange pour les élèves qui ont échoué le TPCL. Sa mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance.

Les conseils ont élaboré des plans afin de s'assurer que les directeurs d'école et tous les enseignants du CPCL reçoivent une formation au cours de l'année scolaire 2003-2004. Au moment de la tenue des audiences, on prévoyait qu'un site Web offrant aux enseignants un soutien à la mise en œuvre du CPCL entrerait en service dans un proche avenir[54].

Promotion sociale et enseignement

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, le passage des élèves est une décision qui relève du directeur, bien qu'en général le directeur consulte les parents et les enseignants en cas de doute. À titre de suivi au rapport du vérificateur, le ministère prévoit effectuer d'autres recherches quantitatives sur l'envergure de la promotion sociale.

Le ministère prévoit que la recherche sur la promotion sociale sera terminée au cours de l'année civile 2004. On se penchera sur des endroits comme Chicago qui disposent d'un enseignement correctif autorisé. On estimait qu'un enseignement correctif supplémentaire constituait l'une des nombreuses façons d'améliorer le rendement des élèves. Le personnel du ministère a indiqué son engagement envers une meilleure compréhension de ce qu'ils appellent une inquiétude générale[55].

Des fonds sont actuellement offerts pour des programmes d'enseignement correctif d'été ou parascolaires. En 2000, des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars ont été prévus à cette fin, pour l'alphabétisation et les mathématiques (de la 7e à la 10e années). Les conseils décident à quel moment et de quelle façon offrir les programmes. Depuis lors, on a apporté des changements au financement afin de le rendre plus souple et d'englober les autres années (jusqu'à la 12e année).

Dans le cadre de sa stratégie pour les élèves à risque, le ministère a recueilli des renseignements au sujet des méthodes efficaces, y compris celle selon laquelle les

conseils organisent des camps d'apprentissage d'été plutôt que des cours d'enseignement correctif d'été. On a indiqué que ces camps permettent d'obtenir d'excellents résultats.

Des processus sont en cours pour déterminer, faire le suivi et surveiller les élèves à risque faisant partie de programmes d'enseignement correctif. Les conseils font le suivi des élèves qui ont échoué le TPCL et qui doivent le passer pour obtenir le diplôme. Le ministère dispose de données plutôt bonnes sur les écoles secondaires, mais de données de moins bonne qualité sur les écoles élémentaires. Le passage au numéro de l'éducation de l'Ontario permettra un meilleur suivi[56].

E-éducation à titre d'outil d'enseignement correctif

Des recherches qui ont été réalisées indiquent que la e-éducation est une façon de favoriser la participation des élèves, particulièrement les adolescents mécontents de sexe masculin. Le projet Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation du ministère finance un ensemble d'écoles d'application ou d'information-orientation partout dans la province. Le ministère évalue et fait des recherches au sujet des résultats obtenus.

Des consortiums de conseils ont réuni des écoles secondaires virtuelles auxquelles les élèves peuvent s'inscrire et suivre quelques-uns des cours offerts ou tous ceux-ci. Dans le système d'éducation francophone, le recours à la e-éducation est crucial. Certaines compétences, particulièrement les petites écoles secondaires du Nord, ne disposent pas du nombre d'élèves ou d'enseignants leur permettant d'offrir certaines des matières spécialisées. Ces matières sont souvent enseignées au moyen d'une salle de classe virtuelle ou à l'aide d'outils de e-éducation[57].

Formation des enseignants et résultats des élèves

L'Ontario ne dispose pas de données qui démontreraient une corrélation entre le degré de formation des enseignants et les résultats obtenus par les élèves. Toutefois, des recherches effectuées par d'autres compétences mentionnent les investissements réalisés au sujet de stratégies d'éducation qui s'adressent à des types particuliers d'élèves et de programmes.

On a demandé aux leaders concernant les élèves à risque de recueillir des données afin d'aider à cerner, à surveiller et à faire le suivi des élèves en difficulté pendant qu'ils mettent en œuvre les recommandations sur les stratégies destinées à prendre en compte l'éventail des élèves qui courent le risque de ne pas obtenir de diplôme. Le ministère a également des contacts avec eux au sujet de l'utilisation des données pour évaluer l'efficacité des interventions, dont la formation des enseignants.

Les stratégies de lecture et de mathématiques au primaire vont comprendre une évaluation de l'investissement réalisé quant à la formation des enseignants, afin de déterminer si cette mesure a entraîné un changement dans l'éducation[58].

Devoirs incomplets

Le vérificateur a indiqué les observations des éducateurs au sujet des piètres résultats au TPCL de 2002 et au test de mathématique de 9e année. On a attribué le rendement médiocre des élèves qui suivent les cours appliqués à divers facteurs : curriculum trop difficile, habitudes de travail médiocres et motivation faible et techniques d'enseignement inefficaces. La principale inquiétude au sujet des habitudes de travail médiocres a trait à l'incapacité de terminer les devoirs[59].

Lorsqu'on lui a demandé s'il disposait de données sur le rapport entre une augmentation signalée du taux de devoirs incomplets et le modèle actuel d'évaluation des élèves, le personnel du ministère a indiqué que la politique en matière d'évaluation se fondait sur le principe voulant qu'on ne doit pas communiquer aux élèves et aux parents une note qui prend en compte des variables autres que le rendement de l'élève. (Le modèle d'évaluation actuel ne permet pas aux enseignants de pénaliser les élèves si leurs devoirs sont incomplets ou remis en retard). Cette politique visait à permettre de s'assurer qu'il n'y a pas méprise entre la note et le comportement d'apprentissage de l'élève. (Les comportements d'apprentissage sont indiqués séparément). Par le passé, les enseignants peuvent avoir accordé des notes pour différents aspects, dont une pénalité de retard, qui n'indiquaient pas si l'élève avait compris le curriculum[60].

Le personnel du ministère a indiqué qu'il avait tenté d'offrir des aides aux nouveaux enseignants et à ceux qui enseignent à une année particulière pour la première fois : il pouvait s'agir par exemple d'activités qui, selon des enseignants plus chevronnés, s'avéraient très efficaces pour susciter la participation des élèves.

Dans le cadre du cycle permanent d'examen du curriculum, le ministère souhaite connaître les observations des intervenants au sujet des éléments du curriculum, le cas échéant, qui peuvent être plus pertinents ou inciter davantage les élèves à participer[61].

Recommandation du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

4. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les répercussions de ses programmes sur les élèves à risque. Toute réponse transmise doit comprendre une mention du cours provincial de compétences linguistiques et des données les plus récentes offertes par l'étude sur la double cohorte.

5. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les résultats de ses recherches portant sur la promotion sociale et l'enseignement correctif, y compris les différences quant aux méthodes, les critères d'admissibilité et la disponibilité entre les conseils et le besoin d'une orientation plus poussée de la part du ministère.

6. Le ministère de l'Éducation doit passer en revue sa politique d'évaluation des élèves, en ce qui concerne l'incidence des comportements d'apprentissage, comme la remise des devoirs à temps, sur les notes des élèves.

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à ces recommandations dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

7. Vérification de la qualité et de la mise en œuvre du curriculum

On a mis sur pied l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) à titre d'organisme d'État en 1996. Son conseil relève du ministre de l'Éducation et il est exploité conformément à un protocole d'entente (PE) conclu avec le ministre. Son mandat établi par une loi comprend la conception de systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'éducation ainsi que les recherches et la collecte de renseignements sur l'évaluation du rendement scolaire. L'OQRE élabore, administre et note le test provincial de compétences linguistiques (TPCL), les tests de lecture, d'écriture et de mathématique de la 3e à la 6e années ainsi que test de mathématique de la 9e année. Il est également responsable de la gestion de la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux et de faire rapport à ce sujet. Les activités réalisées à ce jour n'ont pas englobé tout le mandat de l'OQRE[62].

7.1 Confirmation des méthodes de test de l'OQRE

La vérification a démontré qu'aucun expert indépendant du domaine de la psychométrie n'a examiné les méthodes de l'OQRE servant à la conception de ses tests et à faire rapport quant aux résultats obtenus à ceux-ci. Toutefois, l'OQRE a retenu les services d'experts de ce type au début de 2003 en vue de l'examen de ces processus. Cet examen devait être terminé au plus tard en mars 2004[63].

7.2 Assurance d'une cohérence dans l'évaluation des élèves

Le ministère a mis en œuvre des politiques qui régissent les méthodes d'évaluation des élèves de pair avec l'introduction du nouveau curriculum. (Avant l'introduction de ces politiques, les conseils disposaient d'une latitude quant aux méthodes d'évaluation). Afin de favoriser l'atteinte des buts de ces nouvelles politiques (par exemple un meilleur apprentissage et une plus grande cohérence dans les évaluations), le ministère a conçu des bulletins scolaires et des tableaux de rendement normalisés, ainsi que des modèles de cours et de matière, en plus d'un guide de ressources sur l'évaluation à l'intention des enseignants du secondaire. Les conseils que le personnel de vérification a visités avaient mis en place certaines de leurs propres mesures en matière d'évaluation. Toutefois, ni le ministère ni ces conseils n'avaient mis en œuvre de mesures pour la surveillance de l'ampleur de la cohérence qu'on avait ainsi assurée et pour faire rapport à ce sujet.

Le vérificateur a suggéré une méthode de mesure de la cohérence en matière d'évaluation, soit la comparaison des notes du bulletin scolaire avec les résultats aux tests de l'OQRE de la 3e, de la 6e et de la 9e années. Les surintendants interviewés aux fins de la vérification ont indiqué qu'ils comptaient procéder une fois que l'OQRE aurait commencé à communiquer les notes à l'aide du numéro de l'éducation de l'Ontario, que le ministère prévoyait introduire en septembre 2003. On pourrait obtenir des renseignements de base supplémentaires suite à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de tests de l'OQRE ou d'examens à l'échelle de la province[64].

7.3 Lacunes dans l'information sur le rendement des élèves

D'après le rapport de vérification, on dispose toujours de renseignements insuffisants sur les degrés de rendement des élèves, particulièrement dans les écoles secondaires. Il mentionne le rapport de 2001 du Groupe de travail sur les écoles efficaces, qui a précisé que les tests de mathématique de la 9e année et les tests de compétences linguistiques de la 10e année (TPCL) donnent plus de renseignements sur l'éducation élémentaire des élèves que sur leur rendement au palier secondaire[65].

7.4 Renforcement du processus de mise en œuvre

La vérification a indiqué que le ministère et les conseils scolaires n'étaient pas encore suffisamment assurés que des méthodes adéquates étaient en place pour garantir que les écoles donnent le nouveau curriculum; que les élèves sont évalués adéquatement et de manière cohérente; que des pratiques exemplaires ont été mises en œuvre et que des cadres de responsabilisation adéquats sont en place. On a suggéré d'effectuer des examens de l'accréditation, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les écoles efficaces. Ce groupe de travail a recommandé de demander à un organisme indépendant de concevoir et de mettre en œuvre un processus d'accréditation des conseils et des écoles.

On a fait remarquer que si on disposait de résultats plus complets et comparables sur le rendement des élèves, on pourrait faire appel à des renseignements fort utiles permettant de cerner les problèmes et les pratiques exemplaires, ce qui pourrait amener le ministère à revoir la nécessité des tests à grande échelle[66].

7.5 Évaluation des résultats

Ni ministère ni l'OQRE n'a élaboré des mesures de l'efficacité axées sur les résultats. Parmi les mesures possibles avancées dans le rapport de vérification figurent le pourcentage d'élèves qui s'inscrivent à l'école secondaire et qui obtiennent un diplôme et le pourcentage de diplômés qui reçoivent par la suite un diplôme d'un collège ou d'une université[67].

Le vérificateur a recommandé au ministère de mettre en œuvre des méthodes de surveillance de la cohérence des méthodes d'évaluation des élèves utilisées par les enseignants dans l'ensemble de la province et de faire rapport à ce sujet; d'évaluer

les avantages de l'élaboration d'examens communs pour l'ensemble de la province; d'établir un processus de renforcement des méthodes de mise en œuvre des conseils scolaires, qui englobent l'évaluation du bien-fondé des principales méthodes employées par les conseils scolaires pour l'offre du curriculum, l'évaluation des élèves, la planification des améliorations et la production de rapports sur les résultats ainsi que de concevoir des mesures de l'efficacité axées sur les résultats pour l'éducation au palier élémentaire et au palier secondaire, et de faire rapport à ce sujet[68].

Audiences du Comité

Le ministère a un rôle à jouer afin de garantir une meilleure cohérence de l'évaluation des élèves et d'améliorer la responsabilisation des conseils. Par exemple, dans le cadre du processus de maintien d'un curriculum de qualité, on est en train de réviser les tableaux de rendement. Ces tableaux seront terminés plus tard en 2004 et on assurera ainsi une plus grande cohérence pour les différentes matières et les années.

On a retenu les services du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation afin qu'il contribue à mettre en place un soutien à la mise en œuvre pour la politique d'évaluation du palier secondaire. Les conseils ont reçu des fonds afin d'offrir une formation au sujet de cette initiative. Les travaux ont commencé quant à un document de ressources élémentaires semblable qui sera publié et prêt pour la formation qui aura lieu en 2004-2005.

Le nouveau système d'information des écoles de l'Ontario (ONSIS), dont la mise en œuvre doit normalement avoir lieu au cours des deux prochaines années, aidera à appuyer la conception de mesures de responsabilisation pour les écoles, les conseils et le ministère. La mise en œuvre du numéro de l'éducation de l'Ontario est étroitement liée au projet ONSIS : ce numéro constituera le principal identificateur dans les dossiers des élèves pendant toutes les années de scolarité des élèves et il permettra au ministère de disposer de données significatives et comparables. Au moment de la tenue des audiences, plus de deux millions de numéros de l'éducation de l'Ontario avaient été attribués[69].

Le personnel du ministère a parlé de son engagement à s'attaquer à l'absence de mesures des résultats et à déterminer quelles seraient les mesures les plus importantes des résultats. On estimait que les tests normalisés de la 3^{e}, de la 6^{e}, de la 9^{e} et de la 10^{e} années constituaient, pour le moment, les principales mesures des résultats. Dans le cadre de ce processus de test, on demande aux écoles et aux conseils d'élaborer des plans d'amélioration annuels précisant les stratégies qu'ils doivent, selon eux, mettre en place. Ces plans sont présentés au site Web de l'OQRE et/ou du ministère.

On a mentionné que l'étude sur la double cohorte constituait le début de l'engagement à long terme du ministère quant à la mise en place de meilleures mesures. On a indiqué que le Groupe de travail sur les élèves à risque et les groupes d'experts se sont inspirés de ces travaux pour formuler leurs

recommandations. Le secteur de l'éducation se servait des mêmes éléments pour offrir des conseils sur les mesures recommandées pour les élèves à risque[70].

Recommandation du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

7. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet de l'examen des méthodes de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation concernant la conception et l'administration de ses tests et la production de rapports sur les résultats à ceux-ci.

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à cette recommandation dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

8. Renforcement de la planification des améliorations et de la recherche

Les résultats aux tests constituent les seules données complètes dont on dispose sur le rendement des élèves dans l'ensemble de la province. En réaction à ces résultats, des écoles, des conseils et le ministère ont pris des mesures afin d'améliorer le rendement des élèves. Certaines de ces mesures ont permis une amélioration unique du rendement, par exemple la conception de problèmes à résoudre en classe respectant un format semblable à celui des tests de l'OQRE. D'autres mesures visent plutôt à favoriser des améliorations à long terme. Parmi celles-ci figurent l'offre, par les conseils, de ressources supplémentaires aux écoles présentant le moins bon rendement et l'utilisation, par le ministère, des résultats de l'OQRE pour déterminer les écoles qui sont admissibles à son programme Soutien aux écoles ayant besoin d'aide supplémentaire (l'école Turnaround).

Au moment de la vérification, aucun des conseils visités n'avait établi de processus efficace de planification des améliorations. On estimait que cette situation était attribuable à l'absence de certains éléments cruciaux, comme des données suffisantes, précises et comparables sur le rendement des élèves et de nature contextuelle, une formation adéquate et des méthodes servant à évaluer la qualité du processus de planification des améliorations[71].

8.1 Recherche appuyant la prise de décisions

D'après le rapport de vérification, l'absence de données suffisantes et comparables sur le rendement des élèves, ainsi que de systèmes informatiques de soutien adéquats, restreint la capacité du ministère et des conseils à réaliser des recherches qui se penchent sur les questions cruciales propres à l'offre du curriculum et qui offrent des assises permettant de prendre des décisions éclairées. Parmi les questions que les recherches pourraient contribuer à régler, mentionnons le statut socio-économique et le rendement, l'effectif de la classe et son rapport avec le rendement des élèves, le recours à des spécialistes d'une

discipline plutôt qu'à des généralistes ainsi que l'incidence de la qualité de l'enseignement sur le rendement des élèves[72].

Le vérificateur recommande au ministère d'établir des normes au sujet de la capacité des systèmes d'information sur les élèves employés par les conseils et l'information enregistrée dans ces systèmes; de coordonner et d'appuyer la formation du personnel des écoles et des conseils au sujet de la mise en œuvre de processus efficaces de planification des améliorations; de mettre en œuvre, par l'entremise de l'OQRE ou par un autre moyen, d'une fonction d'examen des processus de planification des améliorations des conseils et des écoles qui comprend un examen sur place et coordonner et appuyer des recherches sur les principaux problèmes de l'offre du curriculum[73].

Dans sa réponse initiale à la vérification, le ministère a indiqué qu'il était en train d'élaborer des normes visant à orienter les conseils dans la gestion des données. Le ministère et l'OQRE doivent collaborer avec le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation afin de déterminer des méthodes rentables d'améliorer les processus de planification des améliorations des écoles. Il continuerait à collaborer avec le secteur de l'éducation afin de s'assurer que les décisions prises au sujet de l'offre du curriculum se fondent sur des renseignements suffisants et fiables. De plus, le ministère s'engagerait à continuer à appuyer les recherches, peu importe les ressources adéquates qui sont disponibles[74].

Audiences du Comité

Le système ONSIS va s'imposer comme base permettant de produire des statistiques plus précises, fiables et complètes, offrant ainsi de meilleures assises pour l'évaluation des besoins et l'élaboration de politiques permettant de combler ceux-ci. On a formé des équipes des conseils au sujet de la façon d'utiliser les données d'évaluation pour contribuer à la planification des améliorations. Le ministère a également parrainé trois symposiums régionaux sur la prise de décisions axée sur les données visant l'amélioration des écoles.

Une DP portant sur des recherches destinées à faire enquête sur les stratégies efficaces d'amélioration des aptitudes à la lecture et à l'écriture des garçons était en cours d'élaboration et on prévoyait qu'elle allait être affichée en juin 2004. Les recherches vont débuter au cours de l'année scolaire 2004-2005 et elles seront d'une durée de trois ans[75].

On a demandé au personnel du ministère des détails au sujet de l'état de ses systèmes de TI. Le ministère se sert de ce qu'on a appelé un ancien système inadéquat. Le gouvernement précédent avait accordé des fonds en vue de l'installation d'un nouvel entrepôt de données qui permettrait d'améliorer le système du ministère et ceux des conseils, de sorte que ces derniers puissent transmettre des données au ministère. Un lien serait de plus créé avec la base de données de l'OQRE. Ce projet est en marche depuis environ trois ans. Le ministère espère que le nouveau mécanisme sera mis en service au cours des deux prochaines années. Cet espoir est, dans une certaine mesure, tributaire de la

disponibilité des ressources futures. Le financement actuel du projet est d'environ six à huit millions de dollars.

L'élément central du système, le numéro de l'éducation de l'Ontario, est déjà en place. La première priorité du ministère consiste à faire concorder le numéro de l'éducation de l'Ontario avec les résultats de l'OQRE et les données sur les crédits accumulés. Ainsi, on pourra faire le suivi des progrès réalisés par chaque conseil et chaque école. Le ministère espère que ces travaux seront terminés en 2005[76].

Aide pour les écoles au rendement insuffisant

Par le biais du Programme d'école Turnaround, le personnel du ministère collabore avec des équipes de 43 écoles afin d'améliorer le rendement en matière de lecture des élèves de la pré-maternelle à la 3e année ainsi que les techniques de planification des améliorations des écoles. Les écoles ont été choisies en raison de leurs piètres résultats aux tests de l'OQRE et parce qu'elles correspondaient à certaines caractéristiques socio-économiques. Au moment de la tenue des audiences, le programme en était à sa troisième année et on évaluait la première cohorte d'écoles. Les pratiques exemplaires découlant de cette initiative devaient être communiquées dans l'ensemble du système au plus tard en décembre 2004[77].

Le personnel du ministère a également indiqué aux membres du Comité qu'il examinait un programme de jumelage d'écoles très performantes avec des écoles au rendement médiocre. Des initiatives semblables réalisées aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont connu un certain succès. Des recherches réalisées par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario révèlent que des possibilités de même nature prévalent en Ontario[78].

9. ÉVALUATION DU PLAN D'ÉDUCATION ANNUEL ET DU PROGRAMME D'ENSEIGNANT-GUIDE

Un cours d'orientation professionnelle donnant droit à des crédits est inclus dans le curriculum. Les conseils scolaires doivent offrir des possibilités d'enseignement coopératif/d'expérience de travail. Ils doivent également proposer le programme d'enseignant-guide et le plan d'éducation annuel. Ces deux éléments ont été introduits en 1999 et ils commencent à la 7e année.

Les enseignants et les directeurs du palier élémentaire estimaient que ces initiatives étaient efficaces, car elles encourageaient les élèves à réfléchir sur l'incidence de l'école sur leur avenir. Les enseignants et les directeurs du secondaire étaient d'accord sur ce fait, mais ils avançaient que les programmes pourraient être plus efficaces. Les enseignants du secondaire estimaient qu'ils n'avaient pas des connaissances suffisantes pour offrir des conseils sur les choix de carrière et qu'ils ne connaissaient pas suffisamment les élèves pour agir en qualité de conseillers efficaces. Les directeurs et les enseignants croyaient que les élèves n'étaient pas d'emblée incités à prendre le processus au sérieux. La plupart des éducateurs du secondaire ont indiqué qu'il serait préférable de consacrer ces fonds à d'autres aspects, les enseignants-guides par exemple.

Le vérificateur a constaté que le ministère n'avait pas fixé d'objectifs mesurables pour le plan d'éducation annuel et le programme d'enseignant-guide et que les plans d'éducation annuels examinés étaient de piètre qualité[79]. Afin de contribuer à faire en sorte qu'on retire des avantages adéquats du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignant-guide, il recommande au ministère d'évaluer officiellement, conjointement avec les conseils et les directeurs, l'efficacité du programme à répondre aux besoins des élèves. Si cette évaluation s'avère positive, on doit établir des objectifs mesurables[80].

Audiences du Comité

La politique du ministère exige que les directeurs réalisent une enquête auprès des élèves, des parents, des enseignants et des membres de la collectivité, tous les trois ans, afin de déterminer l'efficacité du programme de guide et d'orientation professionnelle. Pour aider à la mise en œuvre de cette exigence, le ministère a parrainé une formation des enseignants et des administrateurs, en plus de produire et de distribuer des documents de soutien, y compris des enquêtes sur l'efficacité de programmes modèles.

Le ministère entreprendra un examen de la mise en œuvre du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignant-guide. Des options au sujet de la méthode d'examen ont été élaborées. L'examen et la formulation des recommandations seront terminés d'ici la fin de l'année scolaire 2004-2005[81].

10. Recommandations du Comité

Le Comité demande au ministère de l'Éducation de transmettre au commis du Comité une réponse écrite aux recommandations figurant ci-après dans les 120 jours civils suivant la présentation de ce rapport.

1. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les mesures qu'il a prises pour créer des cheminements plus efficaces pour les élèves à risque, y compris l'augmentation du nombre de cours élaborés à l'échelon local qui donnent droit à des crédits obligatoires.

2. Le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'on transmet aux élèves et à leurs parents des renseignements complets sur le contenu et les buts des cours élaborés à l'échelon local.

3. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les progrès qu'il réalise quant à l'offre d'un matériel et d'une formation supplémentaires en matière de TIC (technologie de l'information et de la communication) aux titulaires de classe.

4. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les répercussions de ses programmes sur les élèves à risque. Toute réponse transmise doit comprendre une mention du cours provincial de

compétences linguistiques et des données les plus récentes offertes par l'étude sur la double cohorte.

5. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les résultats de ses recherches portant sur la promotion sociale et l'enseignement correctif, y compris les différences quant aux méthodes, les critères d'admissibilité et la disponibilité entre les conseils et le besoin d'une orientation plus poussée de la part du ministère.

6. Le ministère de l'Éducation doit passer en revue sa politique d'évaluation des élèves, en ce qui concerne l'incidence des comportements d'apprentissage, comme la remise des devoirs à temps, sur les notes des élèves.

7. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet de l'examen des méthodes de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation concernant la conception et l'administration de ses tests et la production de rapports sur les résultats à ceux-ci.

NOTES

[1] Ontario, Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003* (Toronto, le Bureau, 2003), page 120, et Ontario, Assemblée législative, Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, 38e Législature, 1re Session (18 février 2004), P-167.
[2] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 122.
[3] Idem, pages 122-123.
[4] Ibidem, pages 124-125.
[5] Ibidem, pages 125-126.
[6] Ibidem, page 126.
[7] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-168, P-186 et P-187.
[8] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 125.
[9] Ontario, ministère de l'Éducation, *Guide pour les cours élaborés à l'échelon local de la 9e à la 12e années : Processus d'élaboration et d'approbation* (Toronto, le Ministère, 2004), pages 4-5. Site Internet : http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/localdev/locdeve.pdf consulté le 28 octobre 2004.
[10] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-194.
[11] Ministère de l'Éducation, *Guide pour les cours élaborés à l'échelon local de la 9e à la 12e années*, pages 5-6.
[12] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-173.
[13] Queen's University, Groupe d'évaluation des programmes sociaux (Dr Alan J.C. King, directeur des recherches), *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 2* (Toronto, ministère de l'Éducation, octobre 2002), page i. Site Internet : http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/cohortph2.pdf consulté le 28 octobre 2004.
[14] Queen's University, Groupe d'évaluation des programmes sociaux (Dr Alan J.C. King, directeur des recherches), *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 3*, rév. (Toronto, ministère de l'Éducation, janvier 2004), page ii. Site Internet : http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/phase3/report3.pdf consulté le 28 octobre 2004.
[15] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-173 – P-174.
[16] Idem, page P-174.
[17] Ibidem, page P-187.
[18] Ibidem, page P-174.
[19] Ibidem.
[20] Ibidem, page P-194, et Ontario, Groupe de travail sur les élèves à risque (Barry O'Connor, président), *« Réussir son cheminement : un objectif pour chaque élève », Rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque* (Toronto, ministère de l'Éducation, janvier 2003), page 22. Site Internet : http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/atrisk/atrisk.pdf consulté le 28 octobre 2004.
[21] Groupe d'évaluation des programmes sociaux, *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 3*, page iii.
[22] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-187 et P-194.
[23] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 126-127.
[24] Ibidem, page 127.
[25] Ibidem, pages 127-128.
[26] Ibidem, page 128.
[27] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-167.
[28] Ibidem, pages P-168 et P-175.
[29] Ibidem, pages P-168 et P-169.
[30] Ibidem, page P-168.
[31] Ibidem, page P-192.
[32] Ibidem, pages P-167 – P-168.
[33] Ibidem, pages P-169, P-182 et P-190.
[34] Ibidem, page P-168.
[35] Ibidem, page P-169.
[36] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 128.

[37] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-191.
[38] Ibidem, page P-169.
[39] Ibidem, page P-191.
[40] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 129.
[41] Ibidem, pages 129-131.
[42] Ibidem, pages 131-132.
[43] Ibidem, page 132.
[44] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-169.
[45] Ibidem, page P-171.
[46] Ibidem, pages P-183 – P-184.
[47] Ibidem, pages P-172 – P-173.
[48] Ibidem, page P-169.
[49] Ibidem, pages P-169, P-172, P-178 et P-189.
[50] Ibidem, pages P-168 – P-169.
[51] Ibidem, page P-170.
[52] Ibidem, pages P-169 et P-188.
[53] Ibidem, pages P-176 – P-177.
[54] Ibidem, pages P-169 et P-190.
[55] Ibidem, pages P-172, P-181 et P-182.
[56] Ibidem, pages P-170 et P-185, et Ontario, ministère de l'Éducation, « Un nouveau financement met l'accent sur les compétences linguistiques et mathématiques », *communiqué de presse* (28 mars 2000).
[57] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-183.
[58] Ibidem, pages P-172 – P-173.
[59] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 131.
[60] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-185.
[61] Ibidem, page P-184.
[62] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 133-134.
[63] Ibidem, page 134.
[64] Ibidem, pages 134-135.
[65] Ibidem, page 136.
[66] Ibidem, pages 136-137.
[67] Ibidem, page 137.
[68] Ibidem, page 137.
[69] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, pages P-170 et P-190.
[70] Ibidem, page P-195.
[71] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 138-140.
[72] Ibidem, pages 140-141.
[73] Ibidem, pages 141-142.
[74] Ibidem, page 142.
[75] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-170.
[76] Ibidem, pages P-196 – P-197.
[77] Ibidem, pages P-169 et P-177 – P-178.
[78] Ibidem, page P-195.
[79] Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 142-143.
[80] Ibidem, pages 143-144.
[81] Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-170.